

1
(N° 242.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 30 MAI 1846.

BUDGET

DES

DÉPENSES ET SERVICES

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1847.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

—
MAI 1846.

1 bis

DISCOURS

PROVOCÉ

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES,

LORS DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Pour l'exercice 1847.

Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, d'après les ordres du Roi, le Budget de la Guerre pour l'exercice 1847.

Les propositions qu'il contient sont la conséquence de la loi d'organisation de l'armée.

Le projet de Budget pour l'exercice courant s'élève à 28,010,000 francs.

Pour 1847, le Gouvernement demande 28,150,000 francs.

L'augmentation de 140,000 francs est destinée à compléter le corps de la gendarmerie.

M. le Ministre de la Guerre, tout en maintenant à peu près le même chiffre pour l'ensemble du Budget, a cru devoir, sur plusieurs points, s'écarter du système d'application des fonds, tel qu'il résulterait des pro-

positions faites pour 1846. Les motifs de ces différences sont exposés dans des notes jointes aux développements.

En soumettant dès à présent à vos délibérations le Budget de la Guerre pour l'exercice prochain, le Gouvernement n'espère pas qu'avant la clôture de la session actuelle, le Budget de 1847 puisse être voté, alors que la section centrale chargée d'examiner les propositions relatives à l'exercice courant n'a pas encore terminé ses travaux; mais il a pensé qu'il pouvait être utile, tant pour l'achèvement de ces travaux, que pour le vote de la Législature, de rendre sensibles par des faits les différences qui existent entre les deux systèmes.

La section centrale ayant sous les yeux le Budget proposé pour 1847, pourra plus facilement apprécier quelles propositions il y aura lieu de soumettre à la Chambre en ce qui concerne l'exercice 1846.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de *vingt-huit millions cent cinquante mille francs* (28,150,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 19 mai 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

2

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.					
<i>Administration centrale.</i>					
1	Traitement du Ministre	21,000	"	267,000	
2	— des employés	160,000	"		
3	Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	17,000	"		
4	Matériel du Ministère	40,000	"		
5	Dépôt de la Guerre	19,000	"		
6	Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs	10,000	"		
CHAPITRE II.					
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Solde de l'état-major.</i>					
1	État-major général	395,000	"	1,549,119 20	
2	— des provinces et des places	277,342	70		
3	Service de l'intendance militaire	115,828	"		
4	— de santé et administration des hôpitaux	537,650	298 50		
5	Indemnité aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	25,000	"		
SECTION 2. — <i>Solde et habillement des diverses armes.</i>					
1	Infanterie	9,541,667	22 76,552 78	17,541,000	
2	Cavalerie	2,948,607	" 1,593 "		
3	Artillerie	2,529,121	57 10,878 65		
4	Génie	695,000	" "		
5	Gendarmerie	1,738,000	" "		
SECTION 3. — <i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>					
1	Masse de pain	1,478,704	48	6,394,245 98	
2	— de fourrages.	2,691,000	"		
3	— d'entretien du harnachement. — Traitement et ferrure des chevaux.	67,000	"		
4	— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	95,000	"		
5	— de casernement des chevaux	78,000	"		
6	— — des hommes	624,789	50		
7	Frais de route et de séjour des officiers	88,000	"		
8	Transports généraux et autres.	60,000	"		
9	Primes de rengagement.	5,000	"		
10	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	65,000	"		
11	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture.	405,000	"		
12	Remonte	414,750	"		
15	Frais de bureau et d'administration des corps	528,000	"		
A REPORTER. fr.		25,262,460	27 88,902 91		25,551,565 18

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	25,262,460 27	88,902 91	25,351,363 18
	CHAPITRE III.			
	<i>École militaire.</i>			
1	Traitements et indemnités	34,624 99	"	146,000 "
2	Enseignement.	67,149 53	"	
3	Solde des élèves	20,340 "	"	
4	Dépenses d'administration	23,885 68	"	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Matériel du service de santé et des hôpitaux.</i>			
1	Pharmacie centrale	94,000 "	"	567,500 "
2	Solde, supplément de solde et pain des malades	450,000 "	"	
3	Loyer des bâtiments, réparations.	23,500 "	"	
	CHAPITRE V.			
	<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
1	Matériel de l'artillerie	501,573 "	38,427 "	1,692,000 "
2	— du génie	748,000 "	404,000 "	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Traitements divers et pensions.</i>			
1	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.	277,198 59	"	552,800 "
2	— des aumôniers	52,500 "	"	
3	— d'employés temporaires.	5,850 "	"	
4	Pensions civiles	15,000 "	"	
5	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	22,251 61	"	
	CHAPITRE VII.			
Uniq.	Dépenses imprévues.	40,336 82	"	40,336 82
	TOTAL du Budget du Ministère de la Guerre. . fr.	27,618,670 09	531,529 91	28,150,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 19 mai 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1847.



6

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Budget de l'exercice 1847.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les divers services ordinaires et extraordinaires du Département de la Guerre exigent, pour 1847, une allocation de 28,150,000 francs. Ce chiffre dépasse de 140,000 francs celui qui a été demandé pour l'exercice 1846.

Cette différence provient de la nécessité où le Gouvernement s'est trouvé d'augmenter, de 196 hommes et de 27 chevaux, l'effectif du corps de la gendarmerie nationale. Cette augmentation occasionne un surcroît de dépense d'au moins 150,000 francs.

Le Budget de 1847 est, du reste, basé sur la loi d'organisation.

L'effectif en hommes et en chevaux est le même que celui du Budget de 1846, à l'exception d'une augmentation de 96 chevaux pour les deux régiments de grosse cavalerie.

Les motifs de cette augmentation sont expliqués dans la note sur la solde de la cavalerie.

Pendant l'année 1847, le Département de la Guerre produira au Trésor une recette d'environ 515,000 francs, qui figure au Budget des Voies et Moyens.

Elle se compose :

1° De versements faits par les corps, en remboursement des dettes à la masse d'habillement, évalués à fr.	150,000	»
2° De la pension à payer par les élèves de l'école militaire, qui s'élèvera, pour l'année 1847, à	17,000	»
3° Du remboursement, opéré par les villes, d'avances faites par le Département de la Guerre, pour constructions d'écuries militaires, estimé à	15,000	»
4° Du produit de la vente des chevaux réformés et d'objets appartenant au matériel, etc., évalué à	15,000	»
5° Du produit de la location de terrains, etc., du domaine de la guerre, estimé à	120,000	»
TOTAL. fr.	515,000	»

Si l'on remarque, d'un autre côté, que les sommes demandées, pour le corps de la gendarmerie nationale et pour dépenses extraordinaires, s'élèvent à plus de 2,450,000 francs, on voit que les crédits nécessaires, pour les services spéciaux ou ordinaires de l'armée, se réduisent en définitive à moins de 26,000,000 de francs.

Comparé aux crédits demandés pour 1846, le Budget de 1847 présente quelques changements dans les allocations. Les motifs qui les justifient sont exposés dans les notes suivantes.

NOTES.

CHAPITRE I^{er}. — *Administration centrale.*

Ce chapitre porte, à l'art. 2, une augmentation de 4,000 francs pour traitement des fonctionnaires, employés, etc. Depuis qu'il a été admis en principe que l'élément militaire devait dominer dans le personnel de l'administration centrale, cet article qui, avant 1845, avait toujours été fixé à 165,000 francs, fut réduit, en 1844, à 160,000 francs; en 1845, à 158,000 francs, et, en 1846, à 156,000 francs; tandis que la somme portée à l'art. 5, pour supplément aux officiers et autres militaires employés au Département de la Guerre, fut augmentée successivement des réductions faites à l'art. 2.

En allouant à ces derniers le supplément fixé par l'arrêté royal du 30 septembre 1845, il est, pour le moment, impossible de faire une réduction sur l'art. 5 sans entraver la marche régulière du service.

Au moyen de la faible augmentation proposée, le Gouvernement pourra, lorsqu'il le jugera convenable, récompenser de bons et longs services, que l'on ne peut méconnaître sans décourager certains employés civils dont il serait injuste d'entraver la carrière.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 1^{er}. — *État-major général.*

Le chiffre est le même que celui du Budget de 1846. Il a pour base la loi sur l'organisation de l'armée.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

Comparé au Budget de 1846, cet article présente une différence en plus de 2,985 francs, qui provient de ce que l'on a cru devoir augmenter de 500 francs le traitement de 6 adjudants de place de 1^{re} classe *ayant le grade de major*. Leur traitement actuel, de 2,500 francs, n'est évidemment pas en harmonie avec leur rang: en effet, ces officiers choisis parmi d'anciens capitaines de 1^{re} classe, subissent, tout en recevant le grade d'officier supérieur, une réduction de 800 francs sur leur traitement. Une considération non moins importante, c'est que, comme *officiers supérieurs*, ces adjudants étant toujours adjoints aux commandants de place, dans les grandes villes du royaume, doivent seconder et fréquemment remplacer ces fonctionnaires dans le service.

Les autres augmentations déjà proposées au Budget de 1846, sont : 1^o 110 francs pour les adjudants de place de 5^e classe, dont le traitement n'est que de 1690 francs. Ces fonctions sont également confiées à d'anciens officiers qui ont joui d'une solde supérieure dans l'armée active ; 2^o 50 francs pour les portiers-consignes de 2^e classe, qui ne recevaient antérieurement que 170 francs, ainsi que l'élévation à cette classe de tous les portiers de la 3^e.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 3. — *Service de l'intendance.*

Le chiffre est le même que celui du Budget de 1846. Il a pour base la loi sur l'organisation de l'armée.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4. — *Service de santé.*

La composition du personnel est conforme à la loi sur l'organisation, mais le chiffre demandé, pour 1847, est inférieur de 22,125 francs à celui du Budget de 1846. Cette diminution provient de ce que l'on avait proposé en 1846 : 1^o diverses augmentations de traitements qui ne sont pas toutes maintenues ; 2^o la création d'une section de 12 élèves médecins et pharmaciens, qui n'est pas reproduite au Budget de 1847.

Depuis longtemps l'insuffisance des traitements alloués à nos officiers de santé, est constatée. Les notes annexées au Budget de 1846 renferment, à ce sujet, des explications qu'il semble inutile de reproduire.

Toutefois, le Ministre n'a pas cru pouvoir se rallier entièrement à toutes les propositions contenues dans ce Budget. Après avoir pesé les diverses considérations qui se présentent, on a pensé qu'il était équitable et rationnel d'assimiler les médecins aux officiers de l'arme du génie. Pour compléter cette mesure, on juge nécessaire d'abroger les arrêtés du 9 septembre 1835, du 8 mars 1836 et du 19 octobre 1842, portant que les médecins de garnison et les pharmaciens principaux, les médecins de régiment et les pharmaciens de 1^{re} classe, l'inspecteur vétérinaire et les vétérinaires de 1^{re} et de 2^e classe diplômés, ont droit à un supplément de solde, après 10 ans de grade. Ce supplément de solde serait accordé, à l'avenir, dès la nomination aux fonctions précitées.

En partant de ce qui précède et en divisant les médecins de régiment par moitié, en deux classes, on obtient, quant à l'assimilation aux différents grades, le résultat suivant :

<i>Médecin principal</i> , assimilé au grade de lieutenant-colonel, avec le traitement attribué à ce grade dans l'arme du génie, soit . . . fr.	6,500 »
<i>Médecin de garnison</i> , au grade de major, avec le traitement, etc.	5,500 »
<i>Méd. de rég. de 1^{re} cl.</i> , au grade de capit ^e de 1 ^{re} cl., —	4,200 »
<i>Méd. de rég. de 2^e cl.</i> , au grade de capit ^e de 2 ^e cl., —	3,550 »
<i>Médecin de bataillon</i> , au grade de lieutenant, —	2,500 »
<i>Médecin adjoint</i> , au grade de sous-lieutenant, —	2,100 »
<i>Pharm. princ.</i> , au grade de capitaine de 1 ^{re} cl., —	4,200 »
<i>Pharm. de 1^{re} cl.</i> , au grade de capit ^e de 2 ^e cl., —	3,600 »
au lieu de fr. 5,550.	
<i>Pharmacien de 2^e classe</i> , au grade de lieutenant. —	2,500 »
<i>Pharm. de 3^e classe</i> , au grade de sous-lieutenant. —	2,100 »

Comme les pharmaciens de 1^{re} classe jouissent d'un traitement de 3,350 francs et d'un supplément de 400 francs, après dix ans de grade, il était de toute équité, vu la suppression de cette dernière allocation, d'élever leur traitement dans une proportion relative; c'est ce qui explique la différence que l'on remarque entre le traitement du pharmacien de 1^{re} classe et celui du capitaine de 2^e classe du génie, grade auquel il est assimilé.

Quant aux médecins adjoints et aux pharmaciens de 5^e classe attachés aux hôpitaux, le montant de leur solde est maintenu à 1,600 francs, parce qu'ils continueront à recevoir la nourriture dans ces établissements.

En ce qui concerne les vétérinaires, on n'a pas cru possible de suivre le même mode d'assimilation; on leur accorde, savoir :

A l'inspecteur vétérinaire, le traitement de 4,200 francs, correspondant à celui de capitaine de 1^{re} classe du génie;

Au vétérinaire de 1^{re} classe, 2,950 francs, traitement correspondant à celui de lieutenant de cavalerie;

Au vétérinaire de 2^e classe, 2,400 francs, ou moitié de la différence entre le traitement des vétérinaires de 1^{re} et de 5^e classe;

Au vétérinaire de 5^e classe, le traitement de 1,800 francs, dont il a toujours joui.

Administration des hôpitaux.

Le chiffre demandé pour ce service est le même que celui du Budget de 1846.

Les notes à l'appui de ce Budget expliquent suffisamment l'emploi de ce crédit.

CHAPITRE II, SECTION I^{re}, ART. 5. — *Frais de représentation.*

L'allocation demandée est la même que celle du Budget de 1846.

CHAPITRE II, SECTION 2. — *Traitement, solde et habillement des diverses armes.*

L'effectif moyen à tenir sous les armes est calculé, comme en 1846, à 50,000 hommes.

Pour restreindre, autant qu'il est possible, les charges de l'État, sans nuire à l'instruction des troupes, on diminue l'effectif sous les armes pendant les mois d'hiver, et on l'augmente pendant l'été, ainsi qu'à l'époque du campement. Il résulte de l'application de ce principe déjà en vigueur, que la force variable de la compagnie d'infanterie est de 50 hommes depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 14 mars, soit 165 jours, et de 65 hommes pendant les 200 jours de la période d'été, c'est-à-dire depuis le 15 mars jusqu'au 30 septembre. Les régiments envoyés à Beverloo ont 100 hommes par compagnie, pendant la période du campement, calculée à 40 jours.

L'on obtient, de cette manière, un chiffre de 58 hommes pour la force moyenne de la compagnie. Ce chiffre est de 68 hommes pour le régiment d'élite et le 1^{er} chasseurs à pied, dont les compagnies conservent, en tout temps, 10 hommes de plus.

Depuis 1844, on avait proposé quelques réductions, tant sur la solde que sur la masse des caporaux et soldats des diverses armes; mais elles n'ont pas été réalisées, attendu que les Budgets qui les indiquaient n'ont pu être discutés par la Législature.

La majeure partie des allocations sur lesquelles portaient les réductions dont il s'agit, sont invariables depuis un grand nombre d'années. D'un autre côté, on n'est pas complètement d'accord sur la question de savoir s'il convient d'opérer des réductions qui pèsent sur le denier de poche du soldat. Le Ministre lui-même étant loin d'avoir ses apaisements à cet égard, a cru devoir ajourner l'examen de cette importante question.

En conséquence, on ne maintient pas le projet de créer deux classes de soldats d'infanterie et de cavalerie, ni celui de réduire l'allocation pour solde et masse des caporaux et soldats d'infanterie, d'artillerie à pied et du régiment du génie.

Cependant, comme dans les régiments d'infanterie de ligne et de chasseurs à pied, il existe entre la solde des grenadiers et celle des voltigeurs, une différence qui n'est justifiée par aucune considération sérieuse, on a cru devoir établir, dès à présent, la solde de ces troupes à un taux uniforme, en réduisant celle des grenadiers à 75 centimes par jour, solde actuelle des voltigeurs. Cette diminution ne sera, du reste, appliquée qu'aux hommes à incorporer à l'avenir.

Une exception est faite pour le régiment d'élite, qui se trouve dans une position toute particulière, par suite de son séjour presque continuel dans la capitale, où les vivres sont relativement d'un prix plus élevé qu'ailleurs, et où les divers services auxquels les hommes sont astreints, occasionnent de fréquentes détériorations aux objets d'habillement; il a donc paru nécessaire de porter la solde des voltigeurs de ce régiment, au même taux que celle des grenadiers, c'est-à-dire à 76 centimes par jour.

En ce qui concerne les réductions proposées, dans les allocations pour la masse d'habillement des régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et des guides, on a cru convenable de les établir sur la même base que celles qui sont actuellement attribuées aux cuirassiers, savoir :

50 centimes par jour pour les sous-officiers, et

25 centimes par jour pour les brigadiers et cavaliers.

Ces fixations répondent d'ailleurs, à peu près, au prix de revient de l'habillement complet des hommes de ces régiments.

Une exception est nécessaire pour le régiment des guides : elle consiste en une augmentation de 2 centimes par jour et par homme, pour l'entretien du colback, qui ne sera plus fourni, à l'avenir, sur la masse de la buffleterie et du harnachement, mais délivré au compte individuel des sous-officiers et soldats.

De même qu'en 1846, aucune somme n'est demandée, au Budget de 1847, pour la masse d'absence. On maintient la suppression de cette allocation qui, du reste, est très-minime, et présente l'inconvénient très-grave de compliquer considérablement les écritures de l'administration.

Si l'on a cru devoir conserver intacte la solde actuelle des troupes, il n'en est pas de même de l'allocation de la première mise : une réduction de 6 francs est opérée sur celle des hommes à pied, et une de 10 francs sur celle des hommes à cheval, ce qui abaisse l'allocation individuelle à 50 et à 40 francs. Cette légère diminution, au profit du Trésor, ne produira aucun effet sensible, puisqu'elle n'atteint ni le ménage ni le denier de poche du soldat.

La réunion, en une compagnie, de tous les enfants de troupe, est d'une utilité incontestable, sous le rapport de l'instruction, de l'éducation et de la moralité de ces jeunes soldats. Cette création est donc maintenue telle qu'elle figure au Budget de 1846; on augmente toutefois de 5 centimes, leur solde journalière, les allocations dont ils jouissent aujourd'hui, et même celles qui ont été proposées au Budget de 1846, étant insuffisantes pour subvenir à leur entretien.

On maintient également la création d'une deuxième compagnie de discipline (piouniers), destinée, conformément au projet de loi sur le Code pénal militaire, à recevoir la plus grande partie des soldats condamnés aujourd'hui à la détention, ainsi que celle d'une compagnie sédentaire de sous-officiers, destinée à faire un service sédentaire dans la capitale ou ailleurs.

Les considérations qui ont nécessité quelques changements dans la fixation des traitements des adjudants-majors, des quartiers-maitres, des officiers-payeurs et des administrateurs d'habillement, ayant été développées dans les notes à l'appui du Budget de 1846, il paraît inutile de les reproduire.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Solde de l'infanterie.*

Cet article a subi une réduction de 102,000 francs, qui provient particulièrement des extinctions survenues dans le nombre des officiers qui se trouvent momentanément au-dessus du complet fixé par la loi d'organisation.

Cette réduction aurait été plus forte, si l'on n'avait pas cru devoir maintenir sur l'ancien pied les allocations pour solde et masse des caporaux et soldats, ainsi que l'explique la note précédente.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Solde de la cavalerie.*

Cet article a encore subi une diminution de 8,000 francs, malgré le maintien de la solde des cavaliers à l'ancien taux, ainsi que cela est dit dans les notes précédentes.

Cette réduction provient principalement de ce que le nombre des hommes qui seront traités dans les hôpitaux et dans les infirmeries, en 1847, sera probablement plus élevé que celui qui figure au Budget de 1846; de ce que les économies à provenir des vacances et congés semblent devoir dépasser de 5,000 francs celles qui sont indiquées à ce budget; et enfin de ce que les augmentations de traitement proposées pour les vétérinaires de première et de deuxième classe, ne sont pas entièrement maintenues, ainsi que l'indique la note relative au service de santé.

Dans les cinq régiments de cavalerie à six escadrons, le médecin adjoint est remplacé par un médecin de bataillon, ce qui occasionne une légère augmentation.

Il est facile de se rendre compte de la convenance de cette mesure, si l'on considère que les sous-lieutenants de cavalerie reçoivent un traitement de 2,500 francs, tandis que les médecins adjoints ne touchent que 2,100 francs; que ces derniers sont cependant obligés de vivre avec les officiers des corps dont ils font partie, d'être montés comme eux; enfin, qu'ils doivent subvenir à d'autres dépenses auxquelles leur solde suffit difficilement. Il a donc paru juste de n'attacher à ces régiments, que des médecins de bataillon, dont la solde équivaut à celle de sous-lieutenant de cavalerie.

Depuis longtemps on a senti l'impérieuse nécessité d'augmenter l'effectif en hommes et en chevaux des deux régiments de cuirassiers, qui n'ont chacun que 4 escadrons. L'effectif actuel de 404 chevaux par régiment n'est pas assez élevé pour former 4 escadrons de manœuvres. Or, un régiment de cavalerie n'est pas exercé avec fruit, s'il ne peut amener sur le terrain ce nombre d'escadrons, et chaque escadron a besoin, pour manœuvrer convenablement, d'un *minimum* de 102 hommes montés.

L'état de choses actuel est contraire à ces principes, par suite de l'insuffisance incontestable du nombre des chevaux. En effet, les régiments de cuirassiers ne possèdent jamais le nombre fixé pour l'effectif; les pertes qu'ils éprouvent ne sont réparées, par la remonte, qu'à la fin de chaque année, et les chevaux à l'infirmerie ou au vert diminuent considérablement le nombre réel dont on peut disposer pour les manœuvres. En outre, les trompettes et le petit état major exigent, par régiment, 22 chevaux, et il faut en compter un pareil nombre à l'infirmerie, etc. Par suite de ces considérations, il est indispensable d'ajouter 48 chevaux à l'effectif actuel de chaque régiment de cuirassiers, et d'augmenter proportionnellement le nombre des hommes. On parvient à ce dernier résultat, en retranchant 4 hommes par escadron aux 5 régiments de cavalerie, qui comptent 6 escadrons. Les 120 hommes que l'on obtient de cette manière, sont répartis, par moitié, dans les deux régiments de cuirassiers.

En résumé, l'augmentation se réduit à 96 chevaux, pour lesquels on ne demande, au Budget de 1847, que le prix d'achat; car l'acquisition de ces chevaux ne se fera que vers la fin de 1847, ce qui permet de ne rien comprendre au Budget, pour leur nourriture, casernement, etc.,

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Solde de l'artillerie.*

Une réduction de 3,000 francs a été obtenue sur cet article, indépendamment du maintien, sur l'ancien pied, des allocations pour solde et masse des caporaux et soldats, ainsi que l'explique la note sur le chapitre II (*Soldes et masses*).

Les sommes déduites, pour journées de marche et au camp, pour militaires traités dans les hôpitaux et pour pertes de l'effectif et congés, dépassent de 11,000 francs celles du Budget de 1846.

Les dépenses extraordinaires comprennent en plus une somme de 3,000 francs. Elle résulte de ce que le nombre des officiers au-dessus du complet a été augmenté d'un lieutenant de l'escadron du train, qui se trouvait momentanément en non-activité, et de ce que le capitaine de 2^e classe, commandant d'artillerie en résidence, a été porté abusivement, au Budget de 1846, à 1,400 francs, tandis qu'il avait droit aux deux tiers du traitement de son grade, soit à fr. 2,255 52 c.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Solde du génie.*

La différence en plus de 9,000 francs que cet article présente, comparativement au Budget de 1846, provient d'une augmentation de 3,500 francs dans le traitement des gardes du génie, et du maintien, au taux actuel, des allocations pour solde et masse des caporaux et soldats.

Au Budget de 1846, on a proposé une augmentation de traitement de 150 francs pour les gardes de 1^{re} classe, en leur attribuant le titre de gardes principaux.

Le Ministre, appréciant l'insuffisance du traitement des gardes du génie, eu égard aux connaissances qu'ils doivent posséder, au genre de travaux dont ils sont ordinairement chargés et à la limite restreinte de leur carrière, croit devoir proposer un supplément :

De 150 francs pour les gardes de 1^{re} classe.

120	»	id.	2 ^{me}	»
100	»	id.	3 ^{me}	»

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5. — *Solde de la gendarmerie.*

La différence en plus de 148,000 francs que cet article présente, comparativement au Budget de 1846, est la conséquence de ce que l'effectif du corps est augmenté de :

27 gendarmes à cheval.
169 id. à pied et
27 chevaux.

Le colonel, comme précédemment, est porté pour mémoire, attendu que l'arme continue à être commandée par un général, compris à l'article 1^{er} de la section 1^{re}.

Depuis 1846, et par suite de la loi sur l'organisation de l'armée, un capitaine d'habillement est compris dans l'état-major du corps.

CHAPITRE II, SECTION 5, ART. 1^{er}. — *Masse de pain.*

Cet article offre une diminution de fr. 15,505 92 c. Elle provient de ce que le chiffre des troupes qui occuperont le camp de Beverloo, en 1847, est supérieur à celui de l'année précédente, et de ce que la période du campement a été fixée à 52 jours, au lieu de 50.

Il résultera de ces dispositions une légère augmentation de dépense à l'art. 11 de la même section (*Vivres de campagne aux camps*).

ART. 2. — *Masse de fourrages.*

Malgré l'augmentation de 96 chevaux, pour les deux régiments de cuirassiers, dont il est parlé à l'article *Solde de la cavalerie*, le chiffre proposé est le même que celui qui a été demandé en 1846.

On ne croit pas nécessaire de proposer un crédit, de ce chef, au Budget de 1847; car la remonte n'ayant lieu que vers la fin de l'année, les sommes que l'on aura économisées sur l'article *Fourrages*, par suite de pertes de chevaux, suffiront, d'après toutes les probabilités, pour payer, pendant quelques mois, la nourriture de ceux dont on propose d'augmenter l'effectif.

Au Budget de 1846, 8 généraux-majors figuraient pour 4 rations et les 10 autres pour 5; tandis qu'au présent Budget, tous les officiers généraux du même grade ont le même nombre de rations, qui est maintenu sur l'ancien pied: de là une réduction de 2920 rations pour 8 chevaux.

ART. 5. — *Masse d'entretien du harnachement. — Traitement et ferrure des chevaux.*

Le chiffre est le même que celui du Budget de 1846. Une réduction de fr. 99,122 45 c' a été faite pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible à cette masse dans les corps.

ART. 4. — *Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

Cet article présente une augmentation de 21,000 francs. Elle provient de ce qu'une grande partie des objets de buffleterie et de harnachement mis en service

en 1851, devront être renouvelés en 1847, qui est la seizième et dernière année de leur temps de durée.

On doit faire remarquer que les budgets des années antérieures portent, pour objets non renouvelés, des sommes assez fortes en déduction sur cet article.

ART. 5. — *Casernement des chevaux.*

Le chiffre est le même que celui qui a été demandé en 1846.

ART. 6. — *Casernement des hommes.*

Par suite de l'augmentation de l'effectif du corps de la gendarmerie nationale, cet article porte en plus fr. 5,076 10 c.

ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1846.

ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1846.

ART. 9. — *Primes de rengagement.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1846.

ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1846.

ART. 11. — *Vivres de campagne. — Logement et nourriture.*

Le crédit demandé dépasse de 34,500 francs celui qui figure au Budget de 1846. Cette augmentation provient de ce que : 1° les mouvements éventuels de l'effectif comportent 1000 journées de logement et nourriture en plus; 2° pendant la période des manœuvres, le camp sera occupé pendant 52 jours, au lieu de 50; 3° 175 hommes de la division de discipline séjourneront au camp, pendant toute l'année, pour y exécuter divers travaux de terrassements et autres. Il est à remarquer que cette augmentation est atténuée en partie par les diminutions qu'ont subies les articles *solde, pain, etc.*, par suite du séjour au camp d'un plus grand nombre de troupes.

ART. 12. — *Remonte.*

L'augmentation de 70,080 francs que porte cet article, est destinée à l'achat de 96 chevaux pour les deux régiments de cuirassiers.

Les motifs qui justifient la nécessité de faire cette acquisition, sont indiqués à l'article *Solde de la cavalerie*.

ART. 13. — *Frais d'administration.*

Le chiffre est le même que celui du Budget de 1846.

CHAPITRE III. — *École militaire.*

L'augmentation de 3,000 francs que présente le Budget de 1847, comparé à celui de 1846, provient de ce qu'il y aura quatre élèves en plus, pendant l'année 1847.

Les sommes qui rentreront au Trésor, pour le paiement de la pension de ces élèves, compenseront en partie cette augmentation.

CHAPITRE IV, ART. 2. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

La somme demandée est la même qu'en 1846.

CHAPITRE V, ART. 1^{er}. — *Matériel de l'artillerie.*

Le chiffre total et les sommes partielles sont les mêmes qu'en 1846.

ART. 2. — *Matériel du génie.*

La somme demandée est égale à celle qui est portée au Budget de 1846, y compris 404,000 francs, figurant comme *dépenses extraordinaires* pour continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest.

CHAPITRE VI. — *Traitements temporaires de non-activité, de réforme et pensions temporaires.*

La diminution de 7,200 francs obtenue sur ce chapitre, relativement au chiffre demandé en 1846, provient d'une réduction dans le nombre des officiers qui se trouvent momentanément dans la position de non-activité et de réforme.

CHAPITRE VII. — *Dépenses imprévues.*

Comme en 1846, sauf l'augmentation de fr. 189 82 c, pour arrondir le chiffre total du Budget.

TABLEAUX DES DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	— des employés
5	»	Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre
4	»	Matériel du Ministère
5	»	Dépôt de la guerre
6	»	Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.		
SECTION PREMIÈRE.		
<i>Solde de l'état-major.</i>		
1	»	État-major général
2	»	— des provinces et des places
5	»	Service de l'intendance militaire
4	»	— de santé et administration des hôpitaux
5	»	Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale
		TOTAL DE LA SECTION 1 ^{re} fr.
SECTION DEUXIÈME.		
<i>Solde et habillement des diverses armes.</i>		
1	»	Infanterie
2	»	Cavalerie
5	»	Artillerie
4	»	Génie
5	»	Gendarmerie
		TOTAL DE LA SECTION 2 ^{me} fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»		
160,000 »	»	160,000 »	156,000 »	4,000 »	»		
17,000 »	»	17,000 »	17,000 »	»	»		
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»		
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»		
267,000 »	»	267,000 »	265,000 »	4,000 »	»		
595,000 »	»	595,000 »	595,000 »	»	»		
277,542 70	»	277,542 70	274,557 70	2,985 »	»		
115,828 »	»	115,828 »	115,828 »	»	»		
557,650 »	298 50	557,948 50	560,075 50	»	22,125 »		
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»		
1,548,820 70	298 50	1,549,119 20	1,568,259 20	2,985 »	22,125 »		
9,541,667 22	76,552 78	9,418,000 »	9,520,000 »	»	102,000 »		
2,948,607 »	1,595 »	2,950,000 »	2,958,000 »	»	8,000 »		
2,529,121 57	10,878 65	2,540,000 »	2,545,000 »	»	5,000 »		
695,000 »	»	695,000 »	686,000 »	9,000 »	»		
1,758,000 »	»	1,758,000 »	1,590,000 »	148,000 »	»		
17,252,595 59	88,604 41	17,541,000 »	17,297,000 »	157,000 »	115,000 »		

NUMÉRO des	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.
SECTION TROISIÈME.	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>	
1	Masse de pain
2	— de fourrages
3	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux
4	— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement
5	— de casernement des chevaux
6	— — des hommes
7	Frais de route et de séjour des officiers
8	Transports généraux et autres
9	Primes de rengagement
10	Chauffage et éclairage des corps-de-garde
11	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture
12	Remonte
15	Frais de bureau et d'administration des corps
TOTAL DE LA SECTION 3^{me}. fr.	
Récapitulation du chapitre II.	
SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major	
— 2 ^{me} . — Solde et habillement des diverses armes	
— 3 ^{me} . — Masses des corps, frais divers et indemnités	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
CHAPITRE III.	
ÉCOLE MILITAIRE.	
1	Traitements et indemnités
2	Enseignement
3	Solde des élèves
4	Dépenses d'administration
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,478,704 48	"	1,478,704 48	1,492,210 40	"	15,505 92		
2,691,000 "	"	2,691,000 "	2,691,000 "	"	"		
67,000 "	"	67,000 "	67,000 "	"	"		
95,000 "	"	95,000 "	74,000 "	21,000 "	"		
78,000 "	"	78,000 "	78,000 "	"	"		
624,789 50	"	624,789 50	621,715 40	3,076 10	"		
88,000 "	"	88,000 "	88,000 "	"	"		
60,000 "	"	60,000 "	60,000 "	"	"		
3,000 "	"	3,000 "	3,000 "	"	"		
65,000 "	"	65,000 "	65,000 "	"	"		
405,000 "	"	405,000 "	568,500 "	34,500 "	"		
414,750 "	"	414,750 "	544,670 "	70,080 "	"		
528,000 "	"	528,000 "	528,000 "	"	"		
6,594,245 98	"	6,594,245 98	6,279,095 80	128,656 10	15,505 92		
1,548,820 70	298 50	1,549,119 20	1,568,239 20	2,985 "	22,125 "		
17,952,595 59	88,604 41	17,541,000 "	17,297,000 "	157,000 "	115,000 "		
6,594,245 98	"	6,594,245 98	6,279,095 80	128,656 10	15,505 92		
24,995,460 27	88,902 91	25,084,565 18	24,944,555 "	288,641 10	148,650 92		
54,624 99	"	54,624 99	54,624 99	"	"		
67,149 55	"	67,149 55	67,149 55	"	"		
20,540 "	"	20,540 "	16,862 50	5,477 50	"		
25,885 68	"	25,885 68	24,565 18	"	477 50		
146,000 "	"	146,000 "	145,000 "	5,477 50	477 50		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
CHAPITRE IV.		
MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.		
1	»	Pharmacie centrale
2	»	Solde , supplément de solde et pain des malades
3	»	Loyer des bâtiments, réparations
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.		
1	»	Matériel de l'artillerie
2	»	— du génie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.		
1	»	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.
2	»	— des aumôniers
3	»	— d'employés temporaires
4	»	Pensions civiles
5	»	— de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	»	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
94,000 »	»	94,000 »	94,000 »	»	»		
450,000 »	»	450,000 »	450,000 »	»	»		
25,500 »	»	25,500 »	25,500 »	»	»		
567,500 »	»	567,500 »	567,500 »	»	»		
501,573 »	58,427 »	540,000 »	540,000 »	»	»		
748,000 »	404,000 »	1,152,000 »	1,152,000 »	»	»		
1,249,573 »	442,427 »	1,692,000 »	1,692,000 »	»	»		
277,198 50	»	277,198 50	284,212 11	»	7,015 72		
52,500 »	»	52,500 »	52,500 »	»	»		
5,850 »	»	5,850 »	5,850 »	»	»		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»		
22,251 61	»	22,251 61	22,457 89	»	186 28		
352,800 »	»	352,800 »	360,000 »	»	7,200 »		
40,556 82	»	40,556 82	40,147 »	139 82	»		
40,556 82	»	40,556 82	40,147 »	139 82	»		

NUMÉROS des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	18	Administration centrale.
II.	<i>Ib.</i>	Soldes et masse. — Frais divers des corps
III.	20	École militaire
IV.	22	Matériel du service de santé et des hôpitaux
V.	<i>Ib.</i>	— de l'artillerie et du génie.
VI.	<i>Ib.</i>	Traitements divers et pensions
VII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues
		Totaux. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
267,000 "	"	267,000 "	265,000 "	4,000 "	"	
24,995,460 27	38,902 91	25,084,363 18	24,944,555 "	288,641 10	148,650 92	
146,000 "	"	146,000 "	145,000 "	3,477 50	477 50	
567,500 "	"	567,500 "	567,500 "	"	"	
1,249,575 "	442,427 "	1,692,000 "	1,692,000 "	"	"	
552,800 "	"	552,800 "	560,000 "	"	7,200 "	
40,556 82	"	40,556 82	40,147 "	189 82	"	
27,618,670 09	531,329 91	28,150,000 "	28,010,000 "	296,508 42	158,508 42	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				140,000 "		

26

PIÈCES

SERVANT

DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1847.



CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		Observations.
	NÉCESSAIRE POUR 1847.	DEMANDÉ POUR 1846.	En plus.	En moins.	
Article Premier.					
Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	»	»	
Art. 2.					
Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires	160,000 »	156,000 »	4,000 »	»	
Art. 5.					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre.	17,000 »	17,000 »	»	»	
Art. 4.					
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses diverses	40,000 »	40,000 »	»	»	
Art. 5.					
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	»	»	
Art. 6.					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	10,000 »	10,000 »	»	»	
TOTAUX. . . . fr.	267,000 »	265,000 »	4,000 »	»	
DIFFÉRENCE en plus au Budget de 1847. . . . fr.			4,000 »		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 1^{er}. — *État-major général.*

GRADES	Effectif sur pied de paix		Nombre de RATIONS	MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1847	Observations		
	Hommes	Chevaux		Du TRAITEMENT individuel	Dus SOMMIS annuelles				
Cadre des officiers généraux.									
SECTION D'ACTIVITÉ									
Lieutenants-généraux	9	56	15,140	16,900	152,100	560,900	»		
Généraux-majors	18	51	19,710	11,600	208,800				
	27	90	32,850						
SECTION DE RÉSERVE									
Lieutenants-généraux	2	8	2,920	10,140	20,280	33,880	»		
Généraux-majors employés à un service sédentaire	4	8	2,920	8,400	53,600				
	6	16	5,840						
Corps d'état-major									
Colonels	5	6	2,190	8,400	25,200	196,700	»		
Lieutenants colonels	5	6	2,190	6,300	18,900				
Majors	5	10	7,650	5,500	27,500				
Capitaines	9	9	5,285	4,650	41,850				
	9	9	5,285	5,800	54,200				
Lieutenants	9	9	5,285	2,950	26,550				
Sous-lieutenants	9	9	5,285	2,500	22,500				
	47	58	21,170						
Suppléments aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance des commandants de divisions et de brigades.									
Capitaines d'infanterie	7	7	2,555	850	5,050			12,280	»
Lieutenants	5	5	1,095	1,060	5,180				
Capitaines d'artillerie et du génie	5	»	»	450	2,250				
Lieutenants d'artillerie et du génie	2	»	»	450	900				
	»	10	5,650						
	80	174	65,510			625,760	»		
A DÉDUIRE Pour généraux en missions et pour congés						25,770 05			
A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments						fr 2,989 95			
RESTE						595,000	»		
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.						595,000	»		
DIFFÉRENCE						fr	»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.		Du TRAITEMENT individuel	Des SOMMES annuelles			
État-major des provinces.								
Généraux-majors ou colonels	5	10	5,050	8,400	»	42,000	»	
Supplément de traitement pour 9 lieutenants ou sous-lieutenants aides-de-camp des comman- dants de province	»	9	5,285	640	»	5,760	»	
						47,760	»	
État-major des places.								
Command ^{rs} de place {	de 1 ^{re} classe	9	9	5,285	6,500	»	56,700	»
	de 2 ^e —	15	»	»	4,200	»	65,000	»
	de 5 ^e —	6	»	»	5,500	»	19,800	»
Adjudants de place {	de 1 ^{re} classe { majors	6	2	750	5,000	»	18,000	»
	capit ^{nes} .	6	»	»	2,500	»	15,000	»
	de 2 ^e —	12	2	750	2,100	»	25,200	»
	de 5 ^e —	10	»	»	1,800	»	18,000	»
	69					215,700	»	
				A DEDUIRE :		265,160	»	
				$\frac{1}{2}$ p. % pour médicam ^{ts} .		1,517 30	»	
				RESTE.		262,142 70	»	
Portiers-consignes.								
Portiers-consignes. {	de 1 ^{re} classe	20	»	»	260	»	5,200	»
	de 2 ^e —	50	»	»	200	»	10,000	»
	70	52	11,630			15,200	»	
TOTAL fr.						277,542 70		
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à						274,557 70		
Différence en plus au Budget de 1847 fr.						2,985	»	

CHAPITRE II, SECTION I^{re}, ART. 3. — *Service de l'intendance et de l'administration militaire*

GRADES.	MILITAIRES SUR PIED DE PAIX		Nombre de RAIIONS	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DE MANDE POUR 1847	Observations.
	Hommes	Chevaux				
	Service de l'intendance					
Intendants militaires	en chef .	1	2	750	11,600	11,600 »
	de 1 ^{re} classe	1	1	360	8,400	8,400 »
	de 2 ^e —	4	4	1,400	6,500	25,200 »
Sous-intendants militaires	de 1 ^{re} classe	8	8	2,920	5,500	41,000 »
	de 2 ^e —	4	»	»	5,800	15,200 »
	adjoints	4	»	»	2,500	10,000 »
		22				
Service de l'administration militaire (Pour mémoire)						
Capitaines quartiers-maîtres		29	»			
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs		45	»			
Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants administrateurs d'habillement		29	»			
		105				
		125	15	5,475		114,400 »
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments						572 »
RESTE					fr.	115,828
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à					fr.	115,828 »
DIFFERENCE					fr.	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

GRADES.	PERSONNEL SUR PIED DE PAIX		Nombre de RAIIONS.	MONTANT du PRIX INDIVIDUEL	CRÉDIT DEMANDE POUR 1847	Observations.
	Hommes	Chevaux				
Service de santé des hôpitaux.						
Inspecteur général	1	2	750	11,600 "	11,600 "	
Médecins	principaux	4	"	6,300 "	25,200 "	
	de garnison	7	"	5,500 "	38,500 "	
	de bataillon	1	"	2,500 "	2,500 "	
	adjoints	20	"	1,600 "	32,000 "	
Pharmaciens	principal	1	"	4,200 "	4,200 "	
	de 1 ^{re} classe	4	"	5,600 "	14,400 "	
	de 2 ^e —	8	"	2,500 "	20,000 "	
Inspecteur vétérinaire	de 3 ^e —	18	"	1,600 "	28,800 "	
		1	365	4,200 "	4,200 "	
	65	5		A DEDUIRE	181,400 "	
				$\frac{1}{2}$ % p ^r médicam ^{ts} .	907 "	
				RESTE	180,495 "	
Service de santé des corps (Pour mémoire)						
Médecins	de régiment	28	11	"	"	
	de bataillon	60	11	"	"	
	adjoints	6	5	"	"	
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe	11	11	"	"	
	de 2 ^e —	9	9	"	"	
	de 3 ^e —	7	7	"	"	
	121	54				
TOTAL du personnel du service de santé des hôpitaux et des corps	186	57				
Service administratif des hôpitaux.						
Directeurs	de 1 ^{re} classe	5	"	2,500 "	12,500 "	
	de 2 ^e —	5	"	1,800 "	9,000 "	
Sous-directeurs	de 1 ^{re} classe	8	"	1,400 "	11,200 "	
	de 2 ^e —	8	"	1,200 "	9,600 "	
	26	"	1,095		42,500 "	
				A DEDUIRE .		
				$\frac{1}{2}$ % pour médicaments	211 50	
				RESTE .	42,088 50	
				A REPORTER .	fr 222,581 50	

Service de santé et administration des hôpitaux (suite).

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
Raport.	26	"	1,095	"	222,581 50	
Service administratif des hôpitaux. (Suite).						
Commis	5	"	"	1,000 "	5,000 "	
	5	"	"	900 "	4,500 "	
Employés	40	"	"	"	18,980 "	à fr. 1 50 c ^t par jour.
	41	"	"	"	16,461 50	à - 1 10 - --
Infirmiers	70	"	"	"	22,995 "	à - 0 90 - --
	71	"	"	"	20,752 "	à - 0 80 - --
Sœurs hospitalières	55	"	"	800 "	26,400 "	
	265					
TOTAL du personnel du service administratif . . .	291	"	1,095	"	557,650 "	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.						
Pour surplus de traitem. à deux pharmaciens de 1 ^{re} classe ayant plus de 10 ans de grade fr. 500 "						
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . 1 50						
					298 50	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.					557,948 50	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à					560,075 50	
DIFFÉRENCE en moins au Budget de 1847. fr.					22,125 "	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5. — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Indemnités aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale	25,000 "	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.	25,000 "	
DIFFERENCE.		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Arme de l'Infanterie. — Régiment d'élite.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Colonel	1	2	»	730	7,400	»	7,400	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	730	5,900	»	5,900	»
Majors	5	9	»	3,285	5,050	»	95,250	»
Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	1	1	»	365	5,700	»	5,700	»
Quartier-maître, capitaine de	1	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Adjudants-majors, lieutenants	5	»	»	»	2,500	»	6,900	»
— sous-lieutenant	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Officier-payeur, lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
— sous-lieutenant	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	3,500	»	3,500	»
Officier d'armement	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drapeau	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	4,200	»	4,200	»
— de bataillon	4	»	»	»	2,500	»	10,000	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	15	»	»	»	3,500	»	42,900	»
— de 2 ^e —	13	»	»	»	2,900	»	37,700	»
Lieutenants	26	»	»	»	1,900	»	49,400	»
Sous-lieutenants	26	»	»	»	1,600	»	41,600	»
	101	14	»	5,110			252,050	»
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % p ^r médicaments.		1,260	25
					RESTE		250,789	75
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	5	»	1,825	»	»	2 71	4,945	75
Tambour-major	1	»	565	»	»	1 97	719	05
Sergent-cornet	1	»	565	»	»	1 72	627	80
Maître armurier	1	»	565	»	»	1 99	726	35
— tailleur et cordonnier	2	»	730	»	»	» 92	671	60
Musiciens d'état-major	14	»	5,110	»	»	»	8,144	»
Caporaux tambours et cornets	4	»	1,460	»	»	1 15	1,649	80
Sergents-majors	26	»	9,490	»	»	2 04	19,559	60
Sergents	108	»	39,420	»	»	1 72	67,802	40
— fourriers	27	»	9,855	»	»	1 72	16,950	60
Caporaux	160	»	58,400	»	»	» 97	56,648	»
Tambours et cornets	52	»	18,980	»	»	» 86	16,522	80
Élèves-tambours et cornets	8	»	2,920	»	»	» 70	2,044	»
Grenadiers	648	»	256,520	»	»	» 76	179,755	20
Voltigeurs	648	»	256,520	»	»	» 76	179,755	20
	1705	»	622,525	»				
Haute paye pour chevrons							3,087	60
Pour première mise de 600 hommes à 50 francs							18,000	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							400	»
							377,609	75
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite fr.							828,599	50

Douze régiments d'infanterie de ligne.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Colonels	12	24	"	8,760	7,400	"	88,800	"
Lieutenants-colonels	12	24	"	8,760	5,900	"	70,800	"
Majors	48	84	"	50,660	5,050	"	242,400	"
Capitaines adjud.-majors de 1 ^{re} classe	6	6	"	2,190	3,700	"	22,200	"
— — — de 2 ^e —	6	6	"	2,190	3,500	"	19,800	"
Quartiers-maitres, capit. de 1 ^{re} classe	6	"	"	"	3,700	"	22,200	"
— — — de 2 ^e —	6	"	"	"	3,500	"	19,800	"
Adjudants-majors, lieutenants	27	"	"	"	2,500	"	62,100	"
— — — sous-lieutenants	9	"	"	"	2,000	"	18,000	"
Officiers-payeurs, lieutenants	12	"	"	"	2,500	"	27,600	"
— — — sous-lieutenants	12	"	"	"	2,000	"	24,000	"
Capitaines administrateurs d'habillement	12	"	"	"	3,300	"	39,600	"
Officiers d'armement	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Lieutenants ou sous-lieutenants portedrapeau	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	6	"	"	"	4,200	"	25,200	"
— — — de 2 ^e —	6	"	"	"	3,350	"	20,100	"
— — — de bataillon	56	"	"	"	2,500	"	90,000	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	120	"	"	"	5,500	"	506,000	"
— — — de 2 ^e —	120	"	"	"	2,900	"	548,000	"
Lieutenants	240	"	"	"	1,900	"	456,000	"
Sous-lieutenants	240	"	"	"	1,600	"	584,000	"
	960	144	"	52,560			2,422,200	"
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % pour médicaments.		12,111	"
					RESTE		2,410,089	"
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	48	"	17,520	"	"	2 71	47,479 20	
Tambours-majors	12	"	4,580	"	"	1 97	8,628 60	
Maitres armuriers	12	"	4,580	"	"	1 99	8,716 20	
— tailleurs et cordonniers	24	"	8,760	"	"	" 92	8,059 20	
Musiciens d'état-major	168	"	61,520	"	"	"	97,728	"
Caporaux, tambours et cornets	48	"	17,520	"	"	1 15	19,797 60	
Sergents-majors	240	"	87,600	"	"	1 99	174,524	"
Sergents	1008	"	567,920	"	"	1 67	614,426 40	
— fourriers	252	"	91,980	"	"	1 67	155,606 60	
Caporaux	1488	"	545,120	"	"	" 92	499,670 40	
Tambours et cornets	480	"	175,200	"	"	" 81	141,012	"
Elèves-tambours et cornets	96	"	55,040	"	"	" 70	24,528	"
Grenadiers	1584	"	578,160	"	"	" 75	422,056 80	
Voltigeurs	1584	"	578,160	"	"	" 75	422,056 80	
Fusiliers	6556	"	2,512,640	"	"	" 70	1,618,848	"
	15380	"	4,885,700	"				
Haute paye pour chevrons							22,760 40	
Pour première mise de 4,656 hommes à 50 francs							159,680	"
— indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier							4,800	"
							4,429,078 20	
TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie.							6,859,167 20	

Trois régiments de chasseurs à pied.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIY.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Colonels	5	6	»	2,190	7.400	»	22,200	»
Lieutenants-colonels	5	6	»	2,190	5,900	»	17,700	»
Majors	12	21	»	7,665	5,050	»	60,600	»
Capitaine-adjutant-major de 1 ^{re} classe	1	1	»	565	5,700	»	5,700	»
— de 2 ^e —	2	2	»	750	3,500	»	6,600	»
Quartier-maître, capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	5,700	»	5,700	»
— de 2 ^e —	2	»	»	»	5,500	»	6,600	»
Adjutants-majors, lieutenants	6	»	»	»	2,500	»	15,800	»
— sous-lieutenants	5	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Officiers-payeurs, lieutenants	5	»	»	»	2,500	»	6,900	»
— sous-lieutenants	5	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement	5	»	»	»	3,500	»	9,900	»
Officiers d'armement	5	»	»	»	1,900	»	5,700	»
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	4,200	»	4,200	»
— de 2 ^e —	2	»	»	»	3,550	»	6,700	»
— de bataillon	9	»	»	»	2,500	»	22,500	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	50	»	»	»	5,500	»	99,000	»
— de 2 ^e —	50	»	»	»	2,900	»	87,000	»
Lieutenants	60	»	»	»	1,900	»	114,000	»
Sous-lieutenants	60	»	»	»	1,600	»	96,000	»
	257	56	»	15,140			598,800	»
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % p ^r médicaments.		2,994	»
					RESTE . . .		595,806	»
TROUPE.								
Adjutants sous-officiers	12	»	4,580	»	»	2 71	11,869 80	
Sergents cornets	5	»	1,095	»	»	1 97	2,157 15	
Maitres armuriers	5	»	1,095	»	»	1 99	2,179 05	
— tailleurs et cordonniers	6	»	2,190	»	»	» 92	2,014 80	
Musiciens d'état-major	42	»	15,550	»	»	»	24,452	»
Caporaux cornets	9	»	3,285	»	»	1 15	5,712 05	
Sergents-majors	60	»	21,900	»	»	1 99	45,581	»
Sergents	252	»	91,980	»	»	1 67	155,606 60	
— fourriers	65	»	22,995	»	»	1 67	58,401 65	
Caporaux	572	»	155,780	»	»	» 92	124,917 60	
Cornets	120	»	45,800	»	»	» 81	55,478	»
Elèves-cornets	24	»	8,760	»	»	» 70	6,152	»
Carabiniers	846	»	508,790	»	»	» 75	225,416 70	
Chasseurs	1,692	»	617,580	»	»	» 70	452,506	»
	5,504	»	1,278,960	»				
Haute paye pour chevrons							6,225 40	
Pour première mise de 1,200 hommes à 50 francs							56,000	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							1,200	»
							1,149,629 80	
TOTAL GÉNÉRAL pour les trois régiments de chasseurs à pied							1,745,455 80	

Cadre de réserve.

GRADES.	EFFECTIF.	MONTANT DES DU TRAITEMENT ANNUEL.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Capitaines de 1 ^{re} classe	16	2,200 "	35,200 "	
— de 2 ^e —	16	1,933 33	30,933 28	
Lieutenants.	32	1,266 67	40,533 44	
	64		106,666 72	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ p ^r médicam ^{ts} .	533 33	
	RESTE.	fr.	106,133 39	

Compagnie sédentaire de sous-officiers.

GRADES	EFFECIE	NOMBRE de journées de SOUS OFFICIERS et SOLDATS	MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1847.	Observations
			Du traitement individuel	De la solde et habillement par jour		
OFFICIERS.						
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	"	5,300		5,300	"
Lieutenant	1		1,900		1,900	"
Sous-lieutenant	1		1,600	"	1,600	"
	3	"			6,800	"
			A DEDUIRE			
			$\frac{1}{2}\%$ p médicaments		54	"
			RESTE	fr	6,766	"
TROUPE						
Sergent-major	1	565	"	2 50	859 50	
Sergents	6	2,190	"	1 80	3 942	"
— fourrier	1	565	"	1 80	657	"
Sous-officiers	60	21 900	"	1 40	50,660	"
Tambours	2	750	"	1 40	1,022	"
	70	25,550			57,120 50	
TOTAL GENERAL pour la compagnie sédentaire de sous officiers					fr	45,886 50

Deux compagnies sédentaires de fusiliers

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE de jours de SOUS-OFFICIERS et SOLDATS	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1847	Observations
			Du TRAITEMENT individuel	Du LA SOLDI et HABILLEMENT par jour		
OFFICIERS						
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	»	5,500	»	6,600	
Lieutenants	2	»	1,900	»	3,800	»
Sous lieutenants	4	»	1,600	»	6,400	
	8	»			16,800	
			A DEDUIRE 1 p / p médicaments		54	»
			Reste à faire		16,746	
TROUPE						
Sergents majors	2	750		1 99	1,452 70	
Sergents	8	2,920	»	1 67	4,876 40	
— fourriers	2	750	»	1 67	1,219 10	
Caporaux	52	11,050		» 92	10,745 60	
Tambours	4	1,400	»	» 81	1,182 60	
Fusiliers	200	75,000	»	» 70	51,100	
	248	90,520			70,576 40	
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies sédentaires de fusiliers					fi	87,992 40

Division de discipline.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux	du TRAILLEMENT individuel	de la solde et habillement par jour		
OFFICIERS.								
Major	1	1	»	565	5,050	»	5,050	»
Sous-lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	»	»	»	5,500	»	6,600	»
Lieutenants	4	»	»	»	1,900	»	7,600	»
Sous-lieutenants	4	»	»	»	1,600	»	6,400	»
	12	1	»	565	À DÉDUIRE :		27,650	»
					$\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		138 25	
					RESTE fr.		27,511 75	
TROUPE.								
Sergents-majors	2	»	750	»	»	2 04	1,489 20	
Sergents	16	»	5,840	»	»	1 72	10,044 80	
— fourriers	2	»	750	»	»	1 72	1,235 60	
Caporaux	24	»	8,760	»	»	» 97	8,497 20	
Tambours	4	»	1,460	»	»	» 81	1,182 60	
Soldats	400	»	146,000	»	»	» 55	77,580	»
	448	»	165,520	»			99,849 40	
TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline fr.							127,561 15	

Compagnie d'enfants de troupe.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
			du TRAITEMENT individuel.	De LA SOLDE et HABILLEMENT par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaine	1	"	3,500	"	3,500	"
Lieutenants	2	"	1,900	"	3,800	"
Sous-lieutenants	2	"	1,600	"	3,200	"
	5	"	A DÉDUIRE :		10,500	"
			$\frac{1}{2}$ p. % pour médicam ^{ts} .		51 50	
			RESTE . . .		10,248 50	
TROUPE.						
Sergent-major	1	565	"	1 99	726 55	
Sergents	8	2,920	"	1 67	4,876 40	
— fourrier	1	565	"	1 67	609 55	
Caporal-tambour	1	565	"	1 15	412 45	
Enfants de troupe. {	1 caporal-fourrier . . .	1	565	"	" 65	257 25
	16 caporaux	16	5,840	"	" 65	5,796 "
	4 tambours	4	1,460	"	" 60	876 "
	229 enfants	229	85,585	"	" 55	45,971 75
	250					
	261	95,265				
A DÉDUIRE pour les enfants de troupe. . .	250	50,416	à $\frac{1}{5}$ de la ration de pain.			
RESTE	11	64,849			57,505 75	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe. fr.					67,754 25	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.			NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.
	Officiers.	Sous- officiers et soldats.	Chevaux.	De sous-officiers et SOLDATS.	De chevaux.	Du TRAITEMENT des OFFICIERS	De LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	
Régiment d'élite.	101	1,705	14	622,325	5,110	250,789 75	577,609 75	828,599 50
Douze régiments d'infanterie.	960	15,580	144	4,885,700	52,360	2,410,089 »	4,429,078 20	6,859,167 20
Trois régiments de chasseurs à pied.	257	5,504	56	1,278,960	15,140	595,806 »	1,149,629 80	1,745,455 80
Cadre de réserve.	64	»	»	»	»	106,155 59	»	106,155 59
Compagnie sédentaire de sous-offi- ciers	5	70	»	25,550	»	6,766 »	57,120 50	45,886 50
Deux compag. sédentaires de fusiliers.	8	248	»	90,520	»	16,716 »	70,576 40	87,292 40
Division de discipline	12	448	1	165,520	365	27,511 75	99,849 40	127,561 15
Compagnie d'enfants de troupe	5	11	»	64,849	»	10,248 50	57,505 75	67,754 25
TOTAUX.	1590	19,566	195	7,129,424	71,175	5,424,060 59	6,421,569 80	9,845,450 19
Enfants de troupe		250						
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 495,421 journées à 21 centimes fr. 105,618 41 — les militaires traités dans les hôpitaux, 545,000 — à 70 — 241,500 » — les pertes de l'effectif et congés 158,644 56								505,762 97
TOTAL des dépenses ordinaires. fr.								9,541,667 22
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.								
Pour surplus de traitements à 49 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors actuellement existants, à 200 francs fr. 9,800 » Pour 5 capitaines de 1 ^{re} classe qui se trouvent momentanément au-dessus du complet organique, à $\frac{2}{3}$ du traitement, soit à 2,200 francs 6,600 » Pour 5 capitaines de 2 ^e classe, à fr. 1,955 55 c ^s 5,799 99 Pour 15 lieutenants, à fr. 1,266 66 c ^s 18,999 90 Pour 20 sous-lieutenants, à fr. 1,066 66 c ^s 21,555 20 62,555 09 A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. fr. 312 67								62,220 42
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1^{er} janvier 1847, SAVOIR : Grenadiers et carabiniers. 470,412 journées à 5 centimes. fr.								14,112 56
TOTAL des dépenses extraordinaires.								76,552 78
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'infanterie.								9,418,000 »
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à								9,520,000 »
Différence en moins au Budget de 1847.								102,000 »

CHAPITRE II, SECTION II, ART. 2. — *Arme de la cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1847.	Observations.
	Hommes	Chevaux.	de sous- officiers et soldats	DE CHEVAUX		du traitement individuel.	de la solde et habillem- ent par jour.		
				d'officiers.	de troupe.				
OFFICIERS.									
Colonels	2	6	»	2,190	»	8,400	»	16,800	»
Lieutenants-colonels	2	6	»	2,190	»	6,500	»	12,600	»
Majors.	6	12	»	4,580	»	3,500	»	55,000	»
Capitaines adjudants-majors	2	4	»	1,460	»	3,800	»	7,600	»
Lieutenants	2	4	»	1,460	»	3,500	»	6,700	»
Capitaines instructeurs.	2	4	»	1,460	»	3,800	»	7,600	»
Quartier-maitre, capit. de 1 ^{re} classe.	1	»	»	»	»	3,700	»	3,700	»
— — — de 2 ^e —	1	»	»	»	»	3,300	»	3,300	»
Officier-payeur, lieutenant	1	»	»	»	»	2,500	»	2,500	»
— — — sous-lieutenant	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement	2	»	»	»	»	3,300	»	6,600	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard	2	4	»	1,460	»	2,950	»	5,900	»
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	1	»	565	»	4,200	»	4,200	»
— — — de 2 ^e —	1	1	»	565	»	3,350	»	3,350	»
— — — de bataillon	4	4	»	1,460	»	2,500	»	10,000	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	2	2	»	750	»	2,950	»	5,900	»
— — — de 2 ^e —	2	2	»	750	»	2,400	»	4,800	»
— — — de 3 ^e —	2	2	»	750	»	1,800	»	3,600	»
Capitaines commandants	12	24	»	8,760	»	4,650	»	55,800	»
— — — en second	12	24	»	8,760	»	3,800	»	45,600	»
Lieutenants	24	48	»	17,520	»	2,950	»	70,800	»
Sous-lieutenants.	24	48	»	17,520	»	2,500	»	60,000	»
	108	196	»	71,540	»			572,150	»
						A DÉDUIRE :		1,860	75
						$\frac{1}{2}\%$ p. médicaments.			
						RESTE . . . fr.		570,289	25
TROUPE.									
Adjudant sous-officiers.	6	6	2,190	»	2,190	»	2 92	6,594	80
Trompettes-majors.	2	2	750	»	750	»	2 29	1,671	70
— brigadiers.	2	2	750	»	750	»	1 88	1,572	40
Maitres armuriers	2	»	750	»	»	»	2 52	1,859	60
— tailleurs, bottiers et selliers	6	»	2,190	»	»	»	» 99	2,168	10
Maréchaux-des-logis chefs	14	12	5,110	»	4,580	»	2 52	12,877	20
— des-logis	80	72	20,200	»	26,280	»	2 09	61,028	»
— — — fourriers.	14	12	5,110	»	4,580	»	2 09	10,679	90
Brigadiers	144	144	52,560	»	52,560	»	1 20	65,072	»
Trompettes	56	56	15,140	»	15,140	»	1 67	21,945	80
Maréchaux ferrants.	24	»	8,760	»	»	»	» 99	8,672	40
Chasseurs.	1052	924	576,680	»	557,260	»	» 99	572,915	20
	1562	1210	497,150	»	441,650				
Haute paye pour chevrons							fr.	4,094	40
Pour première mise de 216 hommes à 40 francs								8,640	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier.								1,000	»
								578,567	50
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de chasseurs à cheval.							fr.	948,656	75

Deux régiments de lanciers.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CREDIT	Observations
	sur pied de paix.		de	de		du	de		
	Hommes	Chevaux	sous-officiers et soldats	chevaux d'officiers	de troupe	traitement individuel	le solde et habillement par jour	DEMANDE POUR 1847.	
OFFICIERS.									
Colonels	2	6	2190	"	"	8 400	"	16,800	"
Lieutenants-colonels	2	6	2190	"	"	6 500	"	12,600	"
Majors	6	12	4580	"	"	5,500	"	33,000	"
Capitaines adjudants-majors	2	4	1460	"	"	3 800	"	7,600	"
Lieutenants	2	4	1460	"	"	3,530	"	6,700	"
Capitaines instructeurs	2	4	1460	"	"	3,800	"	7,600	"
Quartier-maître, capitaine de 1 ^{re} classe	1	"	"	"	"	3,700	"	3 700	"
— de 2 ^e —	1	"	"	"	"	3,500	"	3 500	"
Officier-payeur, lieutenant	1	"	"	"	"	2,500	"	2,500	"
— sous-lieutenant	1	"	"	"	"	2 000	"	2 000	"
Capitaines administrateurs d'habillement	2	"	"	"	"	3 500	"	6 600	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	2	4	1460	"	"	2 950	"	5,900	"
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	1	565	"	"	4,200	"	4,200	"
— de 2 ^e —	1	1	565	"	"	3,530	"	3,530	"
— de bataillon.	4	4	1460	"	"	2,500	"	10 000	"
Veterinaires de 1 ^{re} classe.	2	2	750	"	"	2,950	"	5,900	"
— de 2 ^e —	2	2	750	"	"	2 400	"	4,800	"
— de 3 ^e —	2	2	750	"	"	1,800	"	3 600	"
Capitaines commandants	12	24	8760	"	"	4 650	"	55 800	"
— en second	12	24	8760	"	"	3 800	"	45 600	"
Lieutenants	24	48	17320	"	"	2 950	"	70,800	"
Sous-lieutenants.	24	48	17320	"	"	2,500	"	60 000	"
	108	196	"	71540	"			372,150	"
						A DEDUIRE			
						$\frac{1}{2}\%$ p ^r médicaments		1 860 75	
						RESTE . . .		370,289 25	
TROUPE.									
Adjudants sous-officiers	6	6	2,190	"	2190	"	2 92	6,394 80	
Trompettes majors	2	2	750	"	750	"	2 29	1,671 70	
— brigadiers	2	2	750	"	750	"	1 88	1,372 40	
Maîtres armuriers	2	"	750	"	"	"	2 52	1 859 60	
— tailleurs, bottiers et selliers	6	"	2,190	"	"	"	" 99	2,168 10	
Maréchaux-des-logis chefs.	14	12	5,110	"	4580	"	2 52	12,877 20	
— des logis	30	72	29 200	"	26 800	"	2 09	61 028 "	
— fourriers	14	12	5,110	"	4580	"	2 09	10 679 90	
Brigadiers.	144	144	52,560	"	52,600	"	1 20	65 072 "	
Trompettes	56	56	15 140	"	13140	"	1 67	21,945 80	
Maréchaux ferrants	24	"	8,700	"	"	"	" 99	8,672 40	
Lanciers	1052	924	376 630	"	337260	"	" 99	372,915 20	
	1562	1210	497,150	"	441650				
Haute paye pour chevrons								5,088	"
Pour première mise de 216 hommes à 40 francs.								8,640	"
— indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier.								1,000	"
								377 561 10	
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de lanciers								fr	947,630 55

Deux régiments de cuirassiers.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNELS		MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1847.	Observations.	
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel			de la solde et habilim. par jour.
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers	de troupe				
OFFICIERS.									
Colonels	2	6	"	2190	"	8,400	"	16,800	"
Lieutenants-colonels	2	6	"	2190	"	6,500	"	12,600	"
Majors	4	8	"	9920	"	5,500	"	22,000	"
Capitaines adjudants-majors.	2	4	"	1460	"	5,800	"	7,600	"
Lieutenants	2	4	"	1460	"	5,350	"	6,700	"
Capitaines instructeurs	2	4	"	1460	"	3,800	"	7,600	"
Quartier-maitre, capitaine de 1 ^{re} classe	1	"	"	"	"	5,700	"	5,700	"
— de 2 ^e —	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"
Officiers-payeurs { Lieutenant	1	"	"	"	"	2,500	"	2,500	"
{ Sous-lieutenant	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Capitaines administrateurs d'habillement	2	"	"	"	"	5,500	"	6,600	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard.	2	4	"	1460	"	2,950	"	5,900	"
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	1	"	565	"	4,200	"	4,200	"
— de 2 ^e —	1	1	"	565	"	5,550	"	5,550	"
— de bataillon	2	2	"	750	"	2,500	"	5,000	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	2	2	"	750	"	2,950	"	5,900	"
— de 5 ^e —	2	2	"	750	"	1,800	"	3,600	"
Capitaines commandants.	8	16	"	5840	"	4,650	"	37,200	"
— en second	8	16	"	5840	"	5,800	"	50,400	"
Lieutenants	16	52	"	11680	"	2,950	"	47,200	"
Sous-lieutenants	16	52	"	11680	"	2,500	"	40,000	"
	78	140	"	51100	"			275,950	"
						A DÉDUIRE :			
						½ % p ^r médicam ^{ts} .		1,569	75
						RESTE.		272,580	25
TROUPE.									
Adjudants sous-officiers	4	4	1,460	"	1460	"	2 92	4,265	20
Trompettes majors.	2	2	750	"	750	"	2 29	1,671	70
— brigadiers	2	2	750	"	750	"	1 88	1,572	40
Maitre armuriers	2	"	750	"	"	"	2 52	1,859	60
— tailleurs, bottiers et selliers.	6	"	2,190	"	"	"	" 99	2,168	10
Maréchaux-des-logis chefs	10	8	5,650	"	2920	"	2 52	9,198	"
Maréchaux-des-logis	56	48	20,440	"	17520	"	2 09	42,719	60
— fourriers	10	8	5,650	"	2920	"	2 09	7,628	50
Brigadiers	96	96	55,040	"	55040	"	1 20	42,048	"
Trompettes	24	24	8,760	"	8760	"	1 67	14,629	20
Maréchaux-ferrants	16	"	5,840	"	"	"	" 99	5,781	60
Cuirassiers	840	712	506,600	"	259880	"	" 99	505,534	"
	1068	904	589,820	"	529960				
Haute paye pour chevrons								2,445	40
Pour première mise de 140 hommes à 40 francs								5,600	"
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								1,000	"
								445,899	30
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de cuirassiers.								718,479	55

Régiment des guides.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.			
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers	de troupe					
OFFICIERS.										
Colonel	1	3	"	1095	"	8,400	"	8,400	"	
Lieutenant-colonel	1	3	"	1095	"	6,500	"	6,500	"	
Majors	3	6	"	2190	"	5,500	"	16,500	"	
Capitaines adjudant-major	1	2	"	750	"	5,800	"	5,800	"	
Lieutenant —	1	2	"	750	"	5,550	"	5,550	"	
Capitaine instructeur	1	2	"	750	"	5,800	"	5,800	"	
Quartier-maître, capitaine de 2 ^e classe	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"	
Sous-lieutenant officier-payeur	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"	
Capitaine administrateur d'habillement	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"	
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard	1	2	"	750	"	2,950	"	2,950	"	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	1	"	565	"	4,200	"	4,200	"	
— de bataillon	2	2	"	750	"	2,500	"	5,000	"	
Vétéraire de 1 ^{re} classe	1	1	"	565	"	2,950	"	2,950	"	
— de 2 ^e —	1	1	"	565	"	2,400	"	2,400	"	
— de 5 ^e —	1	1	"	565	"	1,800	"	1,800	"	
Capitaines commandants	6	12	"	4580	"	4,650	"	27,900	"	
— en second	6	12	"	4580	"	5,800	"	22,800	"	
Lieutenants	12	24	"	8760	"	2,950	"	35,400	"	
Sous-lieutenants	12	24	"	8760	"	2,500	"	50,000	"	
	54	98	"	55770	"	A DÉDUIRE :		186,150	"	
						$\frac{1}{2}\%$ p ^r médicaments.		950 75		
						RESTE . . .		185,219 25		
TROUPE.										
Adjudants sous-officiers	5	5	1,095	"	1095	"	2 02	5,197 40		
Trompette-major	1	1	565	"	565	"	2 51	845 15		
— brigadier	1	1	565	"	565	"	1 91	697 15		
Maître armurier	1	"	565	"	"	"	2 54	927 10		
— tailleur, bottier et sellier	3	"	1,095	"	"	"	1 01	1,105 95		
Maréchaux-des-logis chefs	7	6	2,555	"	2190	"	2 54	6,489 70		
Maréchaux-des-logis	40	56	14,600	"	15140	"	2 11	50,806 "		
— fourriers	7	6	2,555	"	2190	"	2 11	5,591 05		
Brigadiers	72	72	26,280	"	26280	"	1 22	52,061 60		
Trompettes	18	18	6,570	"	6570	"	1 69	11,005 50		
Maréchaux-ferrants	12	"	4,580	"	"	"	1 01	4,425 80		
Guides	516	462	188,540	"	168650	"	1 01	190,225 40		
	631	605	248,565	"	220825					
Haut paye pour chevrons								854 60		
Pour première mise de 108 hommes à 40 francs								4,520 "		
— indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier								500 "		
								992,824 20		
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment des guides.								478,045 45		

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie

DESIGNATION DES CORPS.	LIEUX SUR TIED DE LAIN				NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847
	Officiers	Sous-officiers et soldats	Chevaux		De sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX		le traitement des officiers	de la solde et l'entretien de la troupe	
			officiers	le troupe		d'officiers	le troupe			
2 régiments de chasseurs à cheval	108	1362	196	1210	497,150	71,540	441,650	570,289 25	578,567 50	948,656 70
2 — de lanciers	108	1362	196	1210	497,150	71,540	441,650	570,289 25	577,561 10	947,650 50
2 — de cuirassiers	78	1068	140	904	589,820	51,100	529,960	272,580 25	445,899 50	718,479 50
Régiment des guides	54	681	98	605	248,565	55,770	220,825	183,219 25	292,824 20	478,043 40
TOTAL	548	4475	650	5929	1,632,645	229,950	1,431,085	1,198,378	1,894,452 10	5,092,850 10
A DEDUIRE Pour les journées de marche et au camp, 54,560 journées à 21 centimes fi 11,415 60 — les militaires traités dans les hôpitaux 78,000 — à 99 — 77,220 } 144,225 10 — pertes de l'effectif et congés 55,387 50 }										
Total des dépenses ordinaires									fi	2,948,607
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES										
Pour surplus de traitement à 7 lieutenants et sous lieutenants adjudants majors retouchement existants, à 900 francs 1,400 A DEDUIRE 1 p. o. pour médicaments fi 70 }										
Total des dépenses extraordinaires										1,595 00
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de la cavalerie										2,950,000
Le crédit demandé pour 1846 s'éleva à										2,958,000
Différence en moins au Budget de 1847										8,000 00

CHAPITRE II, SECTION 2, ART 3 — *Arme de l'Artillerie. — État-major.*

GRADES.	LEFFLICHE SUR LEFD DE LAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAILLÉMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847	Observations
	Hommes	Chevaux				
OFFICIERS						
Colonels	4	8	2,920	8,400	33,600	
Lieutenants colonels	5	10	5,650	6,500	51,500	,
Majors	5	10	5,650	5,500	27,500	,
Capitaines de 1 ^{re} classe	5	6	1,825	4,200	21,000	
Lieutenants	9	9	5,285	2,500	22,500	
Commandants d'artillerie en résidence	5	"	"	4,200	21,000	
	4	"	"	2,500	10,000	,
Gardes d'artillerie	7		"	5,550	25,450	"
	8		"	2,500	20,000	
	9		"	1,800	16,200	
	61				226,750	
				A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,153 75	
				RESTE	225,616 25	
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS						
Conducteurs	11		"	1,000	11,000	"
	11		"	850	9,350	,
	12		"	750	9,000	,
Mâîtres artificiers	5	"	"	850	2,550	"
Contrôleurs	5	"	"	2,500	7,500	
	4	"	"	1,900	7,600	
Reviseurs	5	"	"	1,500	4,770	
	1	"	"	1,260	1,260	
	48	42	15,550		53,050	"
TOTAL				fr	278,646 25	

1^{er} Régiment d'artillerie

GRADES	ÉTAT		NOMBRE DE JOURNÉES 1 CHEVAUX	MONTANT du TRAITEMENT m Individuel	CRÉDIT DE MANDE POUR 1847	Observations	
	Homme	Chevaux					
OFFICIERS							
<i>Etat-major</i>							
Colonel	1	5	1,095	8 400	8 400		
Lieutenant colonel	1	5	1,095	6 500	6 500		
Majors	5	6	2 190	5 500	10 500		
Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	1	2	750	4,650	4 650		
Lieutenant —	1	2	750	5,550	5 550		
Capitaine instructeur (1 ^{re} classe)	1	2	750	4 650	4 650	*	
Quartier-maître (capitaine de 2 ^e classe)	1			5 500	5 500	*	
Lieutenant officier-pigeur	1			2,500	2 500		
Capitaine administrateur d'habillement	1			5,500	5,500		
Médecin	{	de régiment (1 ^{re} classe)	1	565	4 200	4,200	
		de bataillon	1	565	2 500	2,500	
Vétérinaire	{	de 1 ^{re} classe	1	565	2,950	2,950	
		de 2 ^e —	1	565	2,400	2,400	
Quatre batteries à cheval							
Capitaines	{	de 1 ^{re} classe	4	8	2 920	4,650	18 600
		de 2 ^e —	4	8	2 920	5 800	15,200
Lieutenants		8	16	5 840	2 950	25 600	
Sous-lieutenants		8	16	5 840	2 500	20,000	
Six batteries de siège							
Capitaines de 1 ^{re} classe		6	6	2 190	4 200	25,200	
Lieutenants		6	6	2,190	2 500	15,000	
Sous-lieutenants		6	6	2 190	2 100	12,600	
		57	88	52,120		195 000	
A DÉDUIRE 1 ^{er} p pour médicaments						975	
A REPORTER					fr	194,025	

1^{er} régiment d'artillerie (suite).

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillement par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Chevaux.			de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX				
	Hommes.	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
REPORT. fr.								194,025 "	
TROUPE.									
<i>Petit état-major.</i>									
Adjudants sous-officiers	2	2	"	750	750	"	2 92	2,151 60	
Maréchal-des-logis chef artificier	1	"	"	565	"	"	2 52	919 80	
Trompette major	1	1	"	565	565	"	2 24	817 60	
— brigadier	1	1	"	565	565	"	1 88	686 20	
Maître armurier	1	"	"	565	"	"	2 20	805 "	
— tailleur, cordonnier et sellier	5	"	"	1,095	"	"	" 92	1,007 40	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	2	"	"	750	"	"	1 09	795 70	
Quatre batteries à cheval.									
Maréchaux-des-logis chef	4	4	"	1,460	1,460	"	2 52	5,679 20	
Adjudants de batterie	4	4	"	1,460	1,460	"	2 52	5,679 20	
Maréchaux-des-logis	52	52	"	11,680	11,680	"	2 09	24,411 20	
— fourriers	4	4	"	1,460	1,460	"	2 09	5,051 40	
Brigadiers	52	52	"	11,680	11,680	"	1 20	14,016 "	
— artificiers	16	16	"	5,840	5,840	"	1 09	6,565 60	
Trompettes	12	12	"	4,580	4,580	"	1 67	7,514 60	
Ouvriers selliers, charrons, forgerons et charpen- tiers	16	"	"	5,840	"	"	1 09	6,565 60	
Maréchaux-ferrants	8	"	"	2,920	"	"	" 99	2,890 80	
Canonniers de 1 ^{re} classe	64	170	160	25,560	64,240	58,400	1 04	24,294 40	
— de 2 ^e —	288			105,120			" 99	104,068 80	
Six batteries de siège.									
Maréchaux-des-logis chefs	6	"	"	2,190	"	"	2 20	4,818 "	
Maréchaux-des-logis	56	"	"	15,140	"	"	1 88	24,705 20	
— fourriers	6	"	"	2,190	"	"	1 88	4,117 20	
Brigadiers	56	"	"	15,140	"	"	1 15	14,848 20	
— artificiers	12	"	"	4,580	"	"	1 02	4,467 60	
Trompettes	12	"	"	4,580	"	"	1 56	6,852 80	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	18	"	"	6,570	"	"	1 02	6,701 40	
Canonniers de 1 ^{re} classe	48	"	"	17,520	"	"	" 92	16,118 40	
— de 2 ^e —	222	"	"	81,050	"	"	" 81	65,654 50	
Cadre de dépôt.									
Maréchal-des-logis chef	1	"	"	565	"	"	2 20	805 "	
Maréchaux-des-logis	4	"	"	1,460	"	"	1 88	2,744 80	
— fourrier	1	"	"	565	"	"	1 88	686 20	
	895	284	160	525,945	105,660	58,400			
Haute paye pour chevrons								2,811 80	
Pour première mise de 125 hommes à 40 francs								5,000 "	
— — de 125 — à 50 —								5,750 "	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								500 "	
								571,855 "	
TOTAL GÉNÉRAL pour le 1 ^{er} régiment d'artillerie. fr.								565,860 "	

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie

GRADES	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CREDIT DEMANDE POUR 1847	Observations.
	Hommes	Chevaux				
OFFICIERS						
<i>Etat-major</i>						
Colonels	5	9	5,285	8 400	25,200	
Lieutenants-colonels	5	9	5,285	6 500	18,900	
Majors	9	18	6,570	5,500	49,500	
Capitaines adjudants-majors, 1 ^{re} classe	5	6	2,190	4,650	15,950	
Lieutenants —	5	6	2,190	5,550	10,050	
Capitaines instructeurs, 1 ^{re} classe	5	6	2,190	4,650	15,950	
Quartiers-maitres	Capitaines de 1 ^{re} classe		2		3,700	7,400
	— de 2 ^e —		1		5 500	5,500
Officiers-payeurs	Lieutenant		1		2,500	2,500
	Sous-lieutenants		2		2,000	4,000
Capitaines administrateurs d'habillement	5			5,500	9,900	
Médecins	de régiment		1	1	565	4,200
	de 2 ^e —		2	2	750	5,550
	de bataillon		5	5	1,095	2 500
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe		5	5	1,095	2,950
	de 2 ^e —		5	5	1,095	2,400
Quinze batteries montées						
Capitaines	de 1 ^{re} classe		15	50	10,950	4,650
	de 2 ^e —		15	50	10,950	5,800
Lieutenants	21	42	15 550	2,950	61,950	
Sous-lieutenants	24	48	17,520	2,500	60 000	
Dix-huit batteries de siège						
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	18	6,570	4,200	75,600	
Lieutenants	18	18	6,570	2,500	45,000	
Sous lieutenants	18	18	6 570	2,100	57,800	
	174	270	98,550		600,000	
						5,000
A DEDUIRE $\frac{1}{3}$ p % pour médicaments						
A REPORTER					fi	597,000

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie (suite)

GRADES	EFFECTIF sur pied de paix			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillement par JOUR	CREDIT DEMANDE POUR 1847	Observations
	Hommes	Chevaux		de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX				
		de selle	de trait		de selle	de trait			
Import								597 000	
Trois petits états majors									
Adjudants sous-officiers	6	6		2 190	2 190		2 92	6 594 80	
Marchaux des logis chefs titulaires	5			1 095	"		2 41	2 678 95	
Trompettes majors	5	5		1 095	1 095		2 24	2 472 80	
— brigadiers	5	5		1 095	1 095		1 88	2 058 60	
Maîtres armuriers	5			1 095			2 20	2 409	
— tailleurs condonniers et selliers	9			5 285			" 92	5 022 20	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	5			1 095			1 02	1 116 90	
Quinze batteries montées									
Marchaux-des-logis chefs	15			5 475			2 41	15 194 75	
Marchaux-des-logis — fourriers	120			45 800			1 99	87 162	
Brigadiers	90	150		52 810	54 750		1 99	10 895 25	
— titulaires	30			10 950			1 20	59 420	
Trompettes	50			10 950			1 02	11 169	
Ouvriers charçons, logeurs et charpentiers	41			16 425			1 56	17 082	
Marchaux-ferrants	15			5 475			1 02	16 755 50	
Canoniers de 1 ^{re} classe	120			45 800			92	5 037	
— de 2 ^e —	550			120 410			92	40 296	
Conducteurs de 1 ^{re} classe	120			45 800			81	97 564 50	
de 2 ^e —	270		110	98 550	164 250		99	45 562	
							99	97 564 50	
Dix-huit batteries de siège									
Marchaux-des-logis chefs	15			6 570			2 20	14 454	
Marchaux-des-logis — fourriers	108			59 420			1 88	74 109 60	
Brigadiers	18			6 570			1 88	12 551 60	
— titulaires	108			59 420			1 15	44 544 60	
Trompettes	56			15 140			1 02	15 402 80	
Ouvriers charçons logeurs et charpentiers	56			15 140			1 56	20 498 40	
Canoniers de 1 ^{re} classe	54			19 710			1 02	20 104 20	
de 2 ^e —	144			52 560			92	48 555 20	
	666			245 090			" 81	196 902 90	
Trois cadres de dépôt									
Marchaux des logis chefs	5			1 095			2 20	2 409	
Marchaux des logis fourriers	12			4 580			1 88	8 254 40	
	5			1 095			1 88	2 058 60	
	2456	162	150	889 140	59 150	164 250			
Haute paye pour chevaux								6 242 60	
Pour première mise de 600 hommes à 50 francs								18 000	
— — — de 180 " à 40								7 200	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								1 500	
								980 961 65	
TOTAL GENERAL pour les 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} régiments d'artillerie								fr 1 586 961 65	

Escadron du train d'artillerie

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1847	Observations
	HOMMES	CHEVAUX		de SOUS OFFICIERS et soldats	DE CHEVAUX		du INDIVIDUEL	de l'habillement par jour		
		le 20/11	le 1/11		de SEULE	de FRAIT				
OFFICIERS										
Capitaine	1	2			750		4,650		4 650	
{ de 1 ^{re} classe										
{ de 2 ^e —	1	2			750		3 800		3,800	
Lieutenants	3	3			1,095		2,950		8,850	
Sous lieutenants	3	3			1,095		2,500		7,500	
	8	10			3,650				24 800	
							A DEDUIRE		124	
							1/2 % pour médicaments			
							RESTE		24 676	0
TROUPE										
Marechaux des logis chefs	2				750			2 50	1,825	
Marechaux-des-logis	16				5,840			2 07	12,088 80	
— fourriers	2	12			750	4,580		2 07	1 511 10	
Brigadiers	12				4,580			1 20	3,256	
Trompettes	4				1,460			1 65	2,409	
Marechal-ferrant	1				365			1 99	561 55	
Selleur	1				365			1 09	597 85	
Soldats	84	60			30,660	21,900		1 99	50,535 40	
	122	12	60		44,550	4,580	21,900			
Haute paye pour chevrons									567 80	
Pour première mise de 70 hommes à 40 francs									2,800	
									57,570 50	
TOTAL GENERAL pour l'escadron du train d'artillerie								fr	82,046 50	

Compagnie de pontonniers.

GRADES.	EFFECIE SUR PIED DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847	Observations	
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour			
OFFICIERS									
Capitaine									
{ de 1 ^e classe	1	1	»	365	4,200	»	4,200	»	
{ de 2 ^e —	1	1	»	365	5,550	»	5,550	»	
Lieutenants	2	2	»	750	2,500	»	5,000	»	
Sous-lieutenants	2	2	»	750	2,100	»	4,200	»	
	6	6	»	2,190	A DEDUIRE :		16,750	»	
					1/2 % p. médicaments		85 75		
					RESTE		16,666 25		
TROUPES.									
Sergent-major	1	»	365	»	»	2 59	872 55		
— constructeur	1	»	365	»	»	2 59	872 55		
Sergent	10	»	3,650	»	»	2 07	7,555 50		
— fourrier	1	»	365	»	»	2 07	755 55		
Caporaux	10	»	3,650	»	»	1 50	4,745	»	
Fronpettes	2	»	750	»	»	1 54	1 124 20		
Maîtres ouvriers	20	»	7,500	»	»	1 20	8,760	»	
Pontonniers									
{ de 1 ^e classe	20	»	7,500	»	»	1 04	7,502	»	
{ de 2 ^e —	65	»	25,725	»	»	» 95	22,064 25		
	150	»	47 450				54,541 20		
TOTAL GENERAL pour la compagnie de pontonniers							fr	71 007 45	

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel	de la solde et habille- ment par jour.		
OFFICIERS.								
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	565	4,200	»	4,200	»
Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	565			10,900	»
					A DÉDUIRE :			
					$\frac{1}{2}$ % p ^r médicaments.		54 50	
					RESIDU . . .		10,845 50	
TROUPE.								
Sergent-major	1	»	565	»	»	2 72	992 80	
Sergents	4	»	1,460	»	»	2 50	5,358	»
— fourrier	1	»	565	»	»	2 50	839 50	
Caporaux	6	»	2,190	»	»	1 25	2,695 70	
Trompettes	2	»	750	»	»	1 56	1,158 80	
Canonniers-ouvriers	20	»	7,500	»	»	1 15	8,240	»
	50	»	10,950	»	»	» 92	10,074	»
	18	»	6,570	»	»	» 81	5,321 70	
	82	»	29,950	»			52,667 50	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers d'artillerie. fr.							45,515	»

Compagnie d'ouvriers armuriers.

GRADES.	EFFICILU sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.	
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour.			
OFFICIERS.									
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	•	565	4,200	•	4,200	•	
Lieutenant	1	•	•	•	2,500	•	2,500	•	
Sous-lieutenants	2	•	•	•	2,100	•	4,200	•	
	4	1	•	565			10,900	•	
					A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p ^r mélicam ^{ts}		54 50		
					RESTE		10,845 50		
TROUPE.									
Sergent-major	1	•	565	•	•	2 20	805	•	
Sergents	4	•	1,460	•	•	1 88	2,744 80		
— fourrier	1	•	565	•	•	1 88	686 20		
Caporaux	6	•	2,100	•	•	1 15	2,474 70		
Trompettes	2	•	750	•	•	1 56	1,158 80		
Canonniers de 1 ^{re} classe (élevés armuriers).	10	•	3,650	•	•	• 92	3,558	•	
— de 2 ^e — (ouv —)	122	•	41,550	•	•	• 81	56,069 50		
	146	•	55,200	•			47,274 80		
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers armuriers.							fr.	58,120 50	

Compagnie sédentaire d'artificiers.

GRADES.	EFFECTIF sur PIED DE PAIX.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations
			du FRAIS individuel.	de LA SOLDE et habillement par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaine	1	"	4,200	"	4,200	"
			3,550	"	3,550	"
Lieutenant	1	"	2,500	"	2,500	"
Sous-lieutenant	1	"	2,100	"	2,100	"
	4	"			12,150	"
			A DÉDUIRE :			
			1/2 % pour médicaments.		60	75
			Reste.		12,089	25
TROUPES.						
Maréchal-des-logis chef	1	565	"	2 20	805	"
Chef artificier (avec rang de maréchal-des-logis chef).	1	565	"	2 20	805	"
Maréchaux-des-logis	6	2,190	"	1 88	4,117	20
Fourrier	1	565	"	1 88	686	20
Brigadiers	6	2,190	"	1 15	2,474	70
— artificiers	2	750	"	1 02	741	60
Trompettes	2	750	"	1 56	1,158	80
Ouvriers charpentier, forgeron et charron	5	1,095	"	1 02	1,116	90
Artificiers	24	8,760	"	" 92	8,059	20
	70	25,550			27,039	20
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire d'artificiers. fr.					50,128	45

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX					NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT demandé pour 1847.
	Officiers	CHEVAUX				de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX			du traitement des officiers	de la solde et habillement de la troupe	
		Sous-officiers et soldats.	d'officiers	de selle	de trait.		d'officiers	de selle.	de trait.			
État-major	61	48	42	"	"	"	15,330	"	"	225,616 23	53,030 "	278,646 25
1 ^{er} régiment d'artillerie	57	893	68	284	160	325,945	32,120	103,660	58,400	104,025 "	371,835 "	565,860 "
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	174	2436	270	162	450	889,140	98,350	59,130	164,250	597,000 "	989,961 65	1,586,961 65
Escadron du train d'artillerie	8	122	10	12	60	41,530	3,050	4,380	21,900	24,676 "	57,370 30	82,046 30
Compagnie de pontonniers	6	130	6	"	"	47,450	2,190	"	"	16,666 25	54,341 20	71,007 45
Id d'ouvriers d'artillerie	4	82	1	"	"	29,930	365	"	"	10,845 60	32,667 50	43,513 "
Id id armuriers	1	146	1	"	"	53,290	365	"	"	10,845 50	47,274 80	58,120 30
Id sédentaire d'artificiers	4	70	"	"	"	25,350	"	"	"	12,089 25	27,039 20	39,128 45
TOTAUX.	257	3879	376	458	670	1,415,835	132,570	167,170	241,550	1,091,763 75	1,633,519 65	2,725,283 40
A DÉDUIRE . Pour les journées de marche et au camp, 97,735 journées à 21 centimes fr. 20 521 35												
— les militaires traités dans les hôpitaux, 59,000 — à 81 — 47,790 "												
— pertes de l'effectif et congés 127,847 68												
TOTAL des dépenses ordinaires fr. 2,529,121 37												
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.												
Pour 1 capitaine de 1 ^{re} classe du train d'artillerie, qui se trouve momentanément au-dessus du complet organique, à 2/3 de traitement, soit 3,100 "												
Pour 2 lieutenants du train d'artillerie, qui se trouvent momentanément au-dessus du complet organique, à fr. 1,966 66 es 3,933 32												
— 1 capitaine de 2 ^e classe, commandant d'artillerie en résidence 2,253 32												
— 1 lieutenant 1,666 66												
Fr. 10,933 30												
A DÉDUIRE . 1/2 p. ‰ pour médicaments 54 67												
10 878 63												
TOTAL des dépenses extraordinaires 10,878 63												
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'artillerie 2,540,000 "												
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à 2,543,000 "												
Différence en moins au Budget de 1847 3,000 "												

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Arme du Génie. — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.					
OFFICIERS.							
Colonels	5	6	2,190	8,400 »	25,200 »		
Lieutenants-colonels	5	10	5,650	6,500 »	31,500 »		
Majors	5	10	5,650	5,500 »	27,500 »		
Capitaines. {	de 1 ^{re} classe	18	18	6,570	4,200 »	75,600 »	
	de 2 ^e —	5	5	1,825	3,550 »	16,750 »	
Lieutenants.	12	12	4,580	2,500 »	50,000 »		
Sous-lieutenants	12	12	4,580	2,100 »	25,200 »		
	60				251,750 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ p ^r médicam ^{ts} .	1,158 75		
				RESTE.	250,591 25		
GARDES.							
Gardes. {	de 1 ^{re} classe	10	»	»	2,000 »	20,000 »	
	de 2 ^e —	20	»	»	1,600 »	32,000 »	
	de 3 ^e —	20	»	»	1,200 »	24,000 »	
	50	75	26,645				
					76,000 »		
				A REPORTER. fr.	306,591 25		

Régiment du génie.

GRADES	EFFECTIF sur pied de jour		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1847	Observations
	Hommes	Chevaux	de	de	du	de la solde		
			sous officiers et soldats	de chevaux	de traitement individuel	et habillement par jour		
RETOUR		75		26,645			506,591 25	
OFFICIERS								
Colonel	1	2	"	750	8,400		8,400	
Lieutenant-colonel	1	2	"	750	6,500		6,500	
Majors	2	4	"	1,460	5,500	"	11,000	
Capitaine adjudant major, de 1 ^{re} classe	1	1	"	565	4,200		4,200	
Lieutenant	1	"	"	"	2,900	"	2,900	"
Quartier-maître, capitaine de 2 ^e classe	1	"	"	"	5,500	"	5,500	"
Sous-lieutenant officier-principal	1	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Capitaine administrateur d'habillement	1	"	"	"	5,500	"	5,500	"
Médecin de régiment de 2 ^e classe	1	"	"	"	5,550	"	5,550	"
— de bataillon	1	"	"	"	2,500	"	2,500	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	10	"	"	"	4,200	"	42,000	"
— de 2 ^e —	10	"	"	"	5,550	"	55,500	"
Lieutenants	10	"	"	"	2,500	"	25,000	"
Sous-lieutenants	10	"	"	"	2,100	"	21,000	"
	51	9		5,285			168,750	
					A DEDUIRE			
					1/2 % p ^r médicaments		845 75	
					RESIE		167,906 25	
TROUPE								
Adjudants sous-officiers	2			750		2 92	2,151 60	
Tambour-major	1			565		2 29	855 85	
Caporal tambour	1			565	"	1 54	489 10	
Maître armurier	1			565	"	2 20	805	
— tailleur et cordonnier	2			750	"	1 15	824 90	
Sergents-majors	10			5,650	"	2 20	8,050	
Sergents	50			18,250	"	1 99	56,517 50	
— fourriers	10			5,650	"	1 99	7,265 50	
Caporaux	60			21,900	"	1 15	24,747	
Tambours	20			7,500	"	92	6,716	
Maîtres ouvriers et sapeurs-miniers de 1 ^{re} classe	150			54,750	"	92	50,570	
Sapeurs-miniers de 2 ^e classe	560			151,400	"	81	106,454	
	667	82	245,455	29,930				
Haute paye pour chevaux							988 60	
Pour premier mise de 225 hommes à 50 francs							6 750	
							252,701 05	
Total pour le régiment								420,607 50
TOTAL GENERAL								727,198 55
A DEDUIRE	Pour les journées de marche et au camp,	45,940	journées à 21 centimes fr	9,227 40			52,198 55	
	— les hommes traités dans les hôpitaux	8,000	— à 81 —	6 480				
	— pertes de l'effectif et congés			16,491 15				
TOTAL GENERAL pour l'armée du génie								fr 695,000
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à								686,000
Différence en plus au Budget de 1847								9,000

CHAPITRE II, SECTION 2, ART 5 — Corps de la Gendarmerie

GRADES.	EFFECTIF au pied de l'axe		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1847	Observations
	Hommes	Chevaux	de sous- officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et indé- pendamment par jour		
OFFICIERS								
Colonel (pour mémoire)								
Lieutenant colonel	1	3	•	1,095	7,100	•	7,100	
Majors	3	6	•	2,190	6,300		18,900	
Capitaines {	adjutant-major .	1	2	•	750		3,050	5,000
	quartier maître de 1 ^{re} classe	1	•	•	•		3,700	3,700
	administrateur d'habillement	1			•		3,300	5,300
Capitaines commandants	9	18	•	6,370	5,000		45,450	
Lieutenants	9	18	•	6,370	2,900		26,300	
Sous lieutenants	19	38	•	13,870	2,000		47,500	
	44	83		51,025			157,700	
						A DÉDUIRE 1/10 p. médicaments	787 75	
						Reste	fr	156 762 25
TROUPE								
Adjudants-sous officiers	3	3	1,095	1,095	•	3 80	4 161	
Marchaux des logis chefs	9	9	3,285	3,285	•	3 50	10 840 59	
Marchaux des logis {	a cheval	60	60	21,000	21,000	•	3 10	67 890
	a pied	12	•	4,380			2 50	10,074
Bugadiers {	a cheval	127	127	46,355	46,355		2 80	129 794
	a pied	52	•	11 680			2 10	94 528
Gendarmes {	a cheval	809	809	293,285	293,285		2 55	605 919 75
	a pied	356	•	129,940	•		1 85	240,589
598,045 journées de fourrages a fr 1 05 c ^t	•	•	•	•	•	•	•	418 892 25
		1008		567,920				
	1408	1095	515 920	598 945				1,600 488 50
						TOTAL	fr	1 757,200 75
						A DÉDUIRE Pour les hommes et les chevaux manquant au complet		19,200 75
						RESTE pour l'arme de la gendarmerie		1 738 000
						Le credit demande pour 1846 s'élève a		1 590 000
						Difference en plus au Budget 1847	fr	148,000

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1^{er}. — *Masse de pain.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847, à raison de 16 centimes PAR RATION.	Observations.
	PAR CORPS.	PAR ANNEE.		
Régiment d'élite	622,325	7,129,424	1,140,707 84	
12 régiments d'infanterie	4,883,700			
3 — de chasseurs à pied	1,278,960			
Compagnie sédentaire de sous-officiers	25,550			
2 compagnies sédentaires de fusiliers	90,520			
Division de discipline	163,520			
Compagnie d'enfants de troupe	64,849	1,632,645	261,223 20	
2 régiments de chasseurs à cheval	497,130			
2 — de lanciers	497,130			
2 — de cuirassiers	389,820			
Régiment des guides	248,565	1,415,835	226,533 60	
4 régiments d'artillerie	1,215,085			
Compagnie de pontonniers	47,450			
— d'ouvriers d'artillerie	29,930			
— — armuriers	53,290			
— sédentaire d'artificiers	25,550	243,455	38,952 80	
Escadron du train d'artillerie	44,530			
Régiment du génie	243,455	243,455	38,952 80	
		10,421,359	1,667,417 44	
A DÉDUIRE :				
Pour les journées de marche et au camp		689,456	110,312 96	
— les militaires malades traités dans les hôpitaux		490,000	78,400 »	
		1,179,456	188,712 96	
		9,241,903	1,478,704 48	
			1,492,210 40	
			13,505 92	

Le crédit demandé pour 1846 s'élève à

Différence en moins au Budget de 1847. fr.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masse de fourrages.*

CORPS.	NOMBRE DE RATIONS		MONTANT DE LA DÉPENSE.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	LÉGÈRES.	FORTES.	RATIONS légères à fr. 1-10 c ^{mes} .	RATIONS fortes à fr. 1-25 c ^{mes} .		
État-major général	"	65,510	"	79,587 50	79,587 50	
— des provinces et des places . . .	11,680	"	12,848 "	"	12,848 "	
Service de l'intendance militaire . . .	5,475	"	6,022 50	"	6,022 50	
— de santé	1,095	"	1,204 50	"	1,204 50	
Infanterie	71,175	"	78,292 50	"	78,292 50	
Cavalerie	1,026,580	657,655	1,129,018 "	797,068 75	1,926,086 75	
État-major et troupes d'artillerie . . .	44,550	519,760	48,985 "	649,700 "	698,685 "	
— — du génie	29,950	"	52,925 "	"	52,925 "	
Officiers en disponibilité et en non-activité .	4,015	"	4,416 50	"	4,416 50	
	1,194,280	1,220,925	1,515,708 "	1,526,156 25	2,859,864 25	
A DÉDUIRE : Pour chevaux manquants fr.					148,864 25	
RESTE					2,691,000 "	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à					2,691,000 "	
Différence					"	

CHAP. II, SECT. 3, ART. 3.—*Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES	ALLOCATIONS	CRÉDIT	<i>Observations.</i>
	de CHEVAUX DE TROUPE.	par JOUR.	DEMANDÉ POUR 1847.	
Chasseurs à cheval	441,650	09 cent ^{es} .	39,748 50	
Lanciers	441,650	09 —	39,748 50	
Cuirassiers.	329,960	09 —	29,696 40	
Guides	220,825	09 --	19,874 25	
Artillerie	385,440	09 --	34,689 60	
Train d'artillerie.	26,280	09 —	2,365 20	
	1,845,805		166,122 45	
A DÉDUIRE :				
Pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible à cette masse au 1 ^{er} janvier 1847.			99,122 45	
RESTE. fr.			67,000 »	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.			67,000 »	
Différence.			»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		Allocation annuelle.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	Observations.
	HOMMES.	CHEVAUX.				
	Régiment d'élite	1,856				
{ grenadiers	1,856	"	1 "	1,856 "		
{ voltigeurs						
Douze régiments d'infanterie	53,684	"	1 "	53,684 "		
Trois régiments de chasseurs à pied	8,559	"	1 "	8,559 "		
Compagnie sédentaire de sous-officiers	70	"	1 "	70 "	55,872 "	
Deux compagnies sédentaires de fusiliers	248	"	1 "	248 "		
Division de discipline.	448	"	1 "	448 "		
Compagnie d'enfants de troupe.	11	"	" "	11 "		
Régiments du génie	1,768	"	1 "	1,768 "	1,768 "	
Chasseurs à cheval.	1,826	"	1 20	2,191 20		
{ hommes						
{ chevaux	"	1,516	16 "	24,256 "		
Lanciers.	1,826	"	1 50	2,759 "		
{ hommes						
{ chevaux	"	1,516	16 "	24,256 "	85,788 40	
Cuirassiers	1,258	"	" 70	866 60		
{ hommes						
{ chevaux	"	1,016	16 "	16,256 "		
Guides	915	"	1 20	1,095 60		
{ hommes						
{ chevaux	"	758	16 "	12,128 "		
Batteries à cheval	840	"	1 55	1,502 "		
— montées	5,585	"	" 50	1,791 50		
— non montées	5,298	"	" 40	1,519 20		
Chevaux des batteries à cheval	"	532	7 25	2,552 "		
— — montées	"	810	4 25	5,442 50		
Artillerie	150	"	" 40	52 "	11,048 90	
{ Compagnie de pontonniers						
{ — d'ouvriers d'artillerie	82	"	" 40	52 80		
{ — — armuriers	146	"	" 40	58 40		
{ — sédentaire d'artificiers	70	"	" 40	28 "		
{ Train						
{ hommes	295	"	" 50	147 50		
{ chevaux	"	76	4 25	325 "		
Gendarmerie	1,008	"	2 "	2,016 "	2,416 "	
{ hommes à cheval						
{ — à pied	400	"	1 "	400 "		
TOTAL. fr.					154,895 50	
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.					59,895 50	
RESTE. fr.					95,000 "	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à					74,000 "	
Différence en plus au Budget de 1847					21,000 "	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masse de casernement des chevaux.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Cavalerie.	1,484,085		
Artillerie.	411,720		
Gendarmerie.	367,920		
TOTAL.	2,213,725		
A DÉDUIRE :			
Pour chevaux en route, au camp ou manquants	263,725		
RESTE.	1,950,000 à 4 centimes.	78,000	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.		78,000	
Différence		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masses de casernement des hommes*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847	<i>Observations.</i>												
Infanterie	7,159,840														
Cavalerie	1,632,645														
Artillerie	1,415,835														
Genie	243,455														
Gendarmerie.	513,920														
TOTAL	10,965,695														
A DEDUIRE :															
Pour les hommes en marche et au camp	246,305														
RESTE. fr.	10,719,390														
<p>D'après contrat du 20 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">1,010 lits à 2 places, à . . fr. 29 50</td> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: right;">29,795</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">19,590 " à 1 — à . . . 20 50</td> <td></td> <td style="text-align: right;">401,595</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">105 demi-fournitures, à 12 "</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,260</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> </table>				1,010 lits à 2 places, à . . fr. 29 50		29,795	"	19,590 " à 1 — à . . . 20 50		401,595	"	105 demi-fournitures, à 12 "		1,260	"
1,010 lits à 2 places, à . . fr. 29 50		29,795	"												
19,590 " à 1 — à . . . 20 50		401,595	"												
105 demi-fournitures, à 12 "		1,260	"												
<p>TOTAL. 20,600 fournitures, à 365 jours d'occupation, donnent pour 19,590 lits à 1 place. . . . 7,150,350 journées.</p> <p>Pour les mariés . . . 1,010 " à 2 — 368,650 —</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. 7,519,000 —</p> <p>A DEDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . . 731,900 —</p> <p style="text-align: right;">RESTE. 6,767,100 —</p> <p>Pour fournitures à l'État pour 500 hommes. . . . 182,500 à 2 c^{mcs}. . . . 3,650 "</p> <p>— aux villes 3.769,790 à 5 " 188,489 50</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des journées. 10,719,390</p>															
		TOTAL.	624,789 50												
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à			621,713 40												
Différence en plus au Budget de 1847.			3,076 10												

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Service général.	88,000	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à fr.	88,000	
Différence	"	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1845.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Service général.	47,495 68		
Infanterie	28,632 96		
Cavalerie.	3,810 67		
Artillerie.	3,144 45		
Génie.	1,760 »		
TOTAUX. fr.	84,343 76	60,000	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à. fr.		60,000	
Différence.		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. — *Primes de rengagement.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1847	<i>Observations.</i>
Primes de rengagement	3,000	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.	3,000	
Différence	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Corps-de-garde des garnisons et camps	63,000	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à	63,000	
Différence.	»	

CHAP. II, SECT. 5, ART. 11. — *Depenses de vivres aux camps et indemnités p^r logement et nourriture.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.
	LOGEMENT ET NOURRITURE, à 74 centimes, par jour.	VIVRES DE CAMPAGNE.		
		POUR OFFICIERS, à 43 cmes par jour.	POUR LA TROUPE, à 46 cmes par jour.	
Journées de marche de 8,500 miliciens de la levée de 1845 à incorporer, à raison de quatre jours de marche	34,000	»	»	25,160
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Infanterie	21,000	»	»	15,540
Cavalerie.	5,000	»	»	3,700
Artillerie.	2,000	»	»	1,480
Génie	2,000	»	»	1,480
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>				
État-major général.	»	2,576	»	1,107 63
Infanterie	57,600	14,016	230,400	154,634 88
Cavalerie.	9,872	4,928	39,488	27,588 80
Artillerie.	2,752	992	11,008	7,526 72
Génie	960	768	7,680	4,573 44
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>				
Artillerie.	23,500	4,788	49,350	42,149 84
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Infanterie	»	11,869	184,421	89,937 33
Artillerie.	»	547 $\frac{1}{2}$	9,125	4,432 92
Génie	»	1,998	33,300	16,177 14
Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations	»	»	»	3,211 25
Loyer du local pour le Gouverneur de la résidence	»	»	»	4,300
TOTAUX.	158,634	42,482 $\frac{1}{2}$	564,772	403,000
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à				368,500
Différence en plus au Budget de 1847				34,500

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — Remonte.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Chasseurs à cheval	134	560	75,040 "	
Lanciers	134	560	75,040 "	
Cuirassiers	(a) 186	730	135,780 "	a) Ce chiffre comprend une augmentation de 96 chevaux pour les deux régiments, qui ne comptent chacun que 1 escadron.
Guides	67	690	46,230 "	
Artillerie et train. {	Chevaux de selle	51	660	33,660 "
	— de trait	74	500	37,000 "
Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux de selle, nés et élevés en Belgique, à raison de 100 francs par cheval			402,750 "	
			12,000	
TOTAL. fr.	646	"	414,730 "	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.			344,670 "	
Différence en plus au Budget de 1846.			70,080 "	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION des SERVICES.	CORPS ET AUTORITÉS.	MONTANT			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	
		INDIVIDUËL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.		
<i>État-major général.</i>	1 Aide-major général de l'armée	2,000 "	2,000 "	} 15,200 "		
	4 Chefs d'état-major de divisions territoriales	1,500 "	6,000 "			
	3 — — de cavalerie	600 "	1,200 "			
	12 Généraux-majors commandants de brigade	500 "	6,000 "			
<i>Gouvernement de la résidence.</i>	1 Général-major gouverneur de la résidence	500 "	500 "	300 "		
<i>État-major des provinces.</i>	9 Commandants de province	1,000 "	9,000 "	9,000 "		
<i>État-major des places.</i>	25 Commandants de place. {	5 à	1,000 "	5,000 "	} 15,540 "	
		2 à	800 "	1,000 "		
		6 à	500 "	5,000 "		
		14 à	400 "	5,600 "		
	9 Adjudants de place faisant fonctions de commandants	260 "	2,540 "			
<i>Service de l'intendance.</i>	4 Directeurs dans les divisions territoriales	3,500 "	14,000 "	} 21,700 "		
	3 Sous-intendants dans les provinces	2,500 "	7,500 "			
	1 — au camp, pendant la période du campe ^{nt}	200 "	200 "			
<i>Service de santé.</i>	1 Inspecteur général	2,000 "	2,000 "	2,000 "		
<i>Infanterie.</i>	1 Régiment d'élite	12,000 "	12,000 "	} 171,500 "		
	15 — de ligne et de chasseurs à pied	10,500 "	157,500 "			
	5 Compagnies sédentaires et de discipline	400 "	2,000 "			
<i>Cavalerie.</i>	5 Régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides	6,000 "	50,000 "	} 40,000 "		
	2 — de cuirassiers	5,000 "	10,000 "			
<i>État-major de l'artillerie.</i>	1 Inspecteur général	2,500 "	2,500 "	} 8,500 "		
	4 Directeurs dans les divisions territoriales	1,200 "	4,800 "			
	1 Inspecteur des armes et un directeur de la fonderie	500 "	1,000 "			
<i>Troupes d'artillerie.</i>	4 Régiments	7,000 "	28,000 "	} 29,550 "		
	4 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers, sédentaire d'artificiers, et 2 compagnies du train	225 "	1,550 "			
<i>État-major du génie.</i>	1 Inspecteur général	2,500 "	2,500 "	} 7,500 "		
	4 Directeurs dans les divisions territoriales	1,200 "	4,800 "			
<i>Troupes du génie.</i>	1 Régiment	5,000 "	5,000 "	5,000 "		
<i>Gendarmerie.</i>	9 Compagnies et l'administration centrale	"	15,500 "	15,500 "		
				558,800 "		
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses extraordinaires et imprévues fr.				10,890 "		
RESTE				528,000 "		
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à				528,000 "		
Différence				"		

CHAPITRE III. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
ARTICLE PREMIER.			
<i>Traitements et indemnités.</i>			
ÉTAT-MAJOR.			
1 commandant directeur des études	3,000	»	
1 — en second	1,500	»	
2 examinateurs permanents	8,800	»	
1 capitaine instructeur	300	»	
1 instructeur adjoint.	633	33	
1 officier comptable	533	33	
4 inspecteurs des études.	6,000	»	
1 secrétaire	1,600	»	
1 dessinateur civil	2,400	»	
1 aumônier	2,000	»	
1 médecin	833	33	
<i>Employés du service intérieur.</i>			
	23,099	99	
1 mécanicien	1,200	»	
1 waguemestre conservateur des bâtiments.	700	»	
1 garde conservateur du matériel.	360	»	
1 infirmier.	400	»	
2 portiers	1,300	»	
4 hommes de peine	1,600	»	
1 préparateur de chimie.	600	»	
2 tambours	365	»	
			34,624 99
ART 2.			
<i>Enseignement.</i>			
7 professeurs militaires	7,900	»	
9 — civils	34,700	»	
8 répétiteurs militaires	7,649	33	
4 — civils	8,400	»	
1 maître militaire	300	»	
3 — civils	7,700	»	
			67,149 33
ART. 5.			
Solde des élèves	20,340	»	
			20,340 »
À REPORTER. fr.			122,114 32

École militaire (suite).

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Report. fr.	122,114 32	
ART. 4.			
<i>Dépenses d'administration.</i>			
Frais de bureau	3,000 »		
Manège.	1,300 »		
Chauffage et éclairage	9,000 »		
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000 »		
Indemnités aux travailleurs.	1,500 »		
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour. . .	1,277 50		
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc	1,200 »		
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école).	2,000 »		
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	3,608 18		
		23,885 68	
TOTAL. fr.		146,000 »	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.		143,000 »	
Différence en plus au Budget de 1847.		3,000 »	

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
ARTICLE PREMIER.			
<i>Pharmacie centrale.</i>			
Location des bâtiments et contributions	4,000 »		
Achats de médicaments, lingeries et menues dépenses	90,000 »		
		94,000 »	
ART. 2.			
<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>			
Traitement des militaires malades dans les hôpitaux et infirmeries , 490,000 journées à 90 centimes.	441,000 »		
Traitement des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées de trai- tement à 90 centimes	9,000 »		
		450,000 »	
ART. 3.			
Location de bâtiments , menues réparations	23,500 »	23,500 »	
TOTAL. fr.		567,500 »	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.		567,500 »	
Différence. fr.		»	

NATURE DES DÉPENSES.	CREDIT NECESSAIRE POUR 1847		
	CHARGES ordinaires PERMANENTES	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ; achats d'outils et d'approvisionnements ; confection de munitions ; dépenses relatives aux exercices de polygone ; frais de bureau des comptables de l'artillerie ; confection de baquets pour la conservation des poudres, achat de bois pour plates-formes ; solde des portiers d'arsenaux ; allocations accordées aux conducteurs temporaires chargés d'escorter des convois de matériel, frais d'encaissement de fonds ; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs ; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre ;			
SAVOIR .			
Dans la direct ^{on} d'artillerie de la 1 ^{re} division territoriale	21,000 "	"	} (a 80,000 "
— — 2 ^o —	22,000 "	"	
— — 3 ^o —	18,000 "	"	
— — 4 ^o —	19,000 "	"	
2 ^o Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	16,000 "	"	(b 16,000 "
3 ^o Fabrication de poudres de guerre	70,000 "	"	(c 70,000 "
4 ^o Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement, établie à Liège ;			
SAVOIR :			
1,000 carabines de chasseur, à fr. 58 65	58,650 "	"	
2,200 fusils du nouveau modèle, à 36 76	80,872 "	"	
300 sabres de cavalerie légère, à 22 87	6,711 "	"	
10,000 armes à transformer au nouveau système, à 4 25	"	42,500 "	
Réparations de fusils divers	20,000 "	"	
	166,233 "	42,500 "	
À DÉDUCTER : la solde des ouvriers militaires, s'élevant approximativement à 20,000 francs.	15,927 "	1,073 "	
RESTE. . . . fr.	150,306 "	38,427 "	(d 188,733 "
À REPORTER. . . . fr.	316,306 "	38,427 "	354,733 "

Matériel de l'artillerie.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
80,000 "	"	"	a) Ces fonds sont destinés : 1° à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre; 2° au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.
16,000 "	"	"	b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées, pendant l'année 1846, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement général en munitions des armes du nouveau système.
70,000 "	"	"	
188,733 "	"	"	c) Cette somme doit servir : 1° à remplacer les poudres consommées, en 1846, pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans les corps de l'armée; 2° à couvrir les pertes résultant des avaries, qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités.
354,733 "	"	"	d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable : 1° pour donner aux chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ce corps; 2° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage; 3° pour approprier au système à percussion une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1847.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	316,306 »	38,427 »	354,733 »
5° Travaux de la fonderie de canons à Liège;			
SAVOIR :			
Fabrication de 2 canons de campagne . . de 12 c .			
— 11 — — . . . de 6 c .			
— 5 — en fer . . . de 24 c .			
— 2 — — à bombes . de 0 ^m 29.			
— 6 — — — . de 0 ^m 20.			
— 100 boulets. . . . de 48 c .			
— 500 bombes. . . . de 0 ^m 29.			
— 500 obus de 0 ^m 20.			
— 500 — de 0 ^m 15.			
— 1,000 grenades de 0 ^m 15.			
— 500 boîtes à balles pour canons de 6 c .			
— 500 — — obusiers de 0 ^m 20.			
— 500 — — — de 0 ^m 15. court.			
Ferrure pour l'arsenal de construction.			
Réparations à l'équipage des ponts ; travaux divers.			
<i>Achat de matériaux.</i>			
4,500 kilogrammes de cuivre rouge, à . . fr. 2 48	11,160 »	»	} (e 80,000 »
500 — d'étain, à 1 68	840 »	»	
75,000 — de fontes douces, à . . . » 12	9,000 »	»	
Fers forgés, tôles et aciers	2,240 12	»	
Houilles, charbons, coak et fagots	9,000 »	»	
Menus objets, huiles, cordages, outils, etc	2,112 01	»	
Bois de construction	1,400 »	»	
Traitement des employés et du portier.	12,947 87	»	
Salaire des ouvriers	30,000 »	»	
Menus achats et dépenses diverses	1,300 »	»	
6° Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers;			
SAVOIR :			
2 affûts de campagne de 12 c , avec avant-trains.			
9 — — de 6 c et d'obusier long de 0 ^m 15, avec avant-trains.			
A REPORTER. . . . fr.	306,306 »	38,427 »	434,733 »

Matériel de l'artillerie (suite).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
354,783 »	»	»	
80,000 »	»	»	<p>e) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre d'un nouveau système, des bouches à feu de place et des canons de campagne, pour remplacer ceux mis hors de service par l'usage.</p> <p>Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.</p>
434,783 »	»	»	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1847.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	396,306 »	38,427 »	434,733 »
13 caissons de 12 ⁶ , 6 ⁶ et d'obusier long de 0 ^m 15, avec avant-trains.			
2 chariots de batterie, avec avant-trains.			
2 forges de campagne, avec avant-trains.			
3 affûts de place-côte de 0 ^m 29, avec châssis et plates-formes.			
8 — — de 0 ^m 20, avec idem.			
2 avant-trains de place-côte servant aussi pour affûts de siège, de 6 ⁶ .			
Achats de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois; achats de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients divers à l'usage des ateliers	34,825 20	»	} (f 75,000 »
Achat de charbon de forge	2,036 »	»	
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre.	23,300 »	»	
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, les dessinateurs, les commis, les sous-surveillants de magasin, le portier de l'établissement et les journaliers.	13,638 80	»	
Frais de bureau.	1,200 »	»	
7 ^o Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des artifices de guerre	10,000 »	»	(g 10,000 »
8 ^o Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	10,000 »	»	(h 10,000 »
9 ^o Dépenses résultant de la confection de modèles de constructions d'artillerie	5,000 »	»	(i 5,000 »
10 ^o Dépenses diverses et menus achats.	5,267 »	»	(k 5,267 »
TOTAUX. . . . fr.	501,573 »	38,427 »	540,000 »

Matériel de l'artillerie (suite).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS	
434,733 "	"	"	
75,000 "	"	"	f) Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionnera la construction des affûts avec dépendances pour les nouvelles bouches à feu et les canons de campagne qui seront coulés à la fonderie de l'Etat, ainsi que pour remplacer les affûts mis hors de service
10,000 "	"	"	g) Cette école a pour objet de propager, dans le corps de l'artillerie l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible
10,000 "	"	"	h) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation.
5,000 "	"	"	i) Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection des modèles des principaux objets d'artillerie
5,267 "	"	"	k) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel qui ne peuvent être prévues
540,000 "	"	"	

DESIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR					
	MÉTIER ORDINAIRE			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS		
	BÂTIMENTS militaires	Fortifications	OUVRAGES mixtes	BÂTIMENTS militaires	Fortifications	OUVRAGES mixtes
Ostend	6,800	2,200	5,850 "	1,500	1,550	10,100
Mennin	3 500		5,700 "	1,450 "	"	(a) 15 550 "
Audenarde	700	500	2 500	500	1,500 "	5,700
Gand	700	3,850	2 200	10,100	11,650	1,000
Ypres	1 200		5,800	5,150		(b) 25,050
Termonde	1 650	900	2,600	350	2,000	7 500
Nieuport	2 000	1 250	3 000	1,750	400	11,600
Postes fortifiées des Flandres	200		250			
Anvers (place)	5,470	550	17,050	6,650	24 100	6 250
— (citadelle)	1,800	1 400	3,500		(c) 10,000	
Fort S -Marie	1,000	700	200			
— Lille	2,400	1,550	5,750			
— Liekenshoek	1 400	900	4,200			
Camp de Brasschaet	2 500					"
Lierre	409	445	461	809 "	745	615
Malmes	860			4,140		
Bruxelles	4 000			9,000		"
Louvain	2 000			3,000 "		
Vilvoorde	1,500			1,200		
Diest	"	4 000 "			6 000	
Liege	5 000			14 700		
— (citadelle)	4 100	1,100	1 000 "	9,700	800	
— (fort de la Châtreuse)	1 700	1,700	900 "	5 600	900 "	
Huy	800	500	50		2,575	1,575
Hasselt	1 600			2 800		
Arlon	1 000			5 800		
Bouillon	1,200	500	500	4,100	700	
Camp de Beverloo	40 000			(d) 100 000		(e) 7,500
Tournay	9 550	800 "	2 800	11 540 "	1,400	(f) 16,660 "
Namur	5,000	1 000	2 000	6 400 "	1 500	6,500 "
Charleroi	2,800 "	100	1 500 "	(g) 26,710	2,000	2,400
Dinant	925 "	575	200	5,260	650	710
Mons	2 500		5,400	9,750 "		11,500 "
Ath	2 665		2,555	8,500		(h) 10 400 "
Philippeville	2 000 "		850	4 100		670
Mariembourg	800		400	650 "		600
TOTAL	fr 116,249	21 198	66 596	256 799	68,070	159 978
TOTAL d'après l'ancienne division des dépenses		907 045		256,220		207,348

Frais de surveillance générale des travaux

- de loyer des bâtiments dans diverses places et des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres, et les champs de manœuvres des camps de Brasschaet et de Beverloo
- de bureau ordinaires des commandants du génie
- de loyer, chauffage et éclairage des bureaux des commandants du génie
- d'instruction pratique du régiment du génie
- de levée des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires, frais de dessinateurs etc., etc (i)

TOTAL des dépenses ordinaires fr

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES — Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest

TOTAL GÉNÉRAL fr

Le crédit demandé au Budget de 1846 s'élève à

Différence fr

Matériel du génie.

CRÉDIT demande POUR 1847.	Observations.
26 000 »	
24,000	
9,000 »	
29,700	
58,200	
15,000	
20,000 »	
500 »	
60,000 »	
16,500 »	
2,500	a) Reconstruction du pont capital de la porte de Coutras.
7,500	b) Reconstruction du pont sur le fosse de la demi lune n° 20, devant la porte de Dixmude
6,500	
2,500	c) Continuation des réparations commencées aux murs de revêtement, etc
5,500 »	
5,000 »	d) Achevement des logements de la cavalerie et construction de logements pour l'intanterie, en remplacement de ceux qui se trouveront hors de service.
15,000 »	
5,000 »	e) Continuation des travaux de défrichement et de plantation des terrains militaires
2,500 »	
10,000	f) Renouvellement d'un pont du front 5 4 de la citadelle
19,700 »	g) Continuation des travaux de restauration des toitures
17,000 »	
8,800 »	h) Restauration et construction d'un pont
5,100 »	
4,400 »	i) Le Département de la Guerre est d'intention de faire commencer la formation d'un atlas complet des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires de chaque place, dont le besoin se fait journellement sentir. Les levées et les dessins seront exécutés, en règle générale, par les officiers du génie. On ne disposera de cette somme que pour payer les dépenses matérielles et pour suppléer à l'insuffisance du personnel
6,800 »	
6,800 »	
147,500 »	
55,850 »	
20,000 »	
55,570 »	
6,120 »	
26,550	
25,700	
7,620	
2,450 »	
670,620 »	
18,210 »	
18,000	
17,000 »	
9,170 »	
5,000 »	
10,000	
748,000 »	
404,000 »	
1,152,000 »	
1,152,000 »	
»	

CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.
	de chevaux.	de rations.			
ARTICLE 1^{er}.					
<i>Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.</i>					
Disponibilité.					
1 lieutenant-général	2	750	11,260 »	11,260 »	
1 général-major	2	750	7,750 »	7,750 »	
1 colonel de cavalerie	2	750	5,600 »	5,600 »	
1 — d'artillerie	2	750	5,600 »	5,600 »	
1 intendant de 2 ^e classe	1	565	4,200 »	4,200 »	
1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	»	»	3,660 »	3,660 »	
1 médecin en chef	»	»	3,660 »	3,660 »	
1 major d'artillerie	2	750	3,660 »	3,660 »	
Non-activité.					
2 généraux-majors	»	»	5,250 »	10,500 »	
6 majors	»	»	2,325 »	15,150 »	
18 capitaines de 1 ^{re} classe	»	»	1,650 »	29,700 »	
28 — de 2 ^e —	»	»	1,450 »	40,600 »	
60 lieutenants	»	»	950 »	57,000 »	
56 sous-lieutenants	»	»	800 »	28,800 »	
1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	»	»	2,525 »	2,525 »	
1 médecin de bataillon	»	»	950 »	950 »	
1 — adjoint	»	»	800 »	800 »	
2 pharmaciens de 2 ^{me} classe	»	»	950 »	1,900 »	
2 — de 5 ^e —	»	»	800 »	1,600 »	
5 directeurs d'hôpitaux	»	»	900 »	2,700 »	
Réforme.					
1 intendant de 2 ^e classe	»	»	1,475 »	1,475 »	
1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	»	»	1,262 50	1,262 50	
1 capitaine de 1 ^{re} classe	»	»	825 »	825 »	
1 lieutenant	»	»	475 »	475 »	
4 sous-lieutenants	»	»	400 »	1,600 »	
					245,252 50
				A DÉDUIRE :	
				$\frac{1}{2}$ % p ^r médicaments.	1,216 16
				RESTE	242,016 54
Employés militaires en non-activité.					
1 capitaine de corps francs à fr. 5 17 par jour.	»	»	1,157 05	1,157 05	
2 lieutenants 2 58 —	»	»	868 70	1,737 40	
2 sous-lieutenants 2 12 —	»	»	775 08	1,547 60	
1 garde du génie de 2 ^e classe	»	»	740 »	740 »	
Pensions.					
Pensions temporaires accordées et à accorder	»	»	»	50,000 »	
					35,182 05
A REPORTER.	11	4,015	277,198 50

CHAPITRE VI — *Traitements divers et pensions (suite).*

GRADES ET EMPLOIS	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL	SOMMES ANNUELLES	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847
	de chevaux	de cattions			
REPORT	11	4,015			277 198 59
Art 2 Traitement de 35 annuaires et desservants				32,500	32 500
Art 3 <i>Traitement d'employés dans les magasins</i>					
1 garde-magasin de 1 ^{re} classe		"	5 550	5,550	
1 " de 2 ^e —			2,500	2,500 "	5,850
Art 4 Pensions civiles accordées depuis 1850				15,000	(a) 15,000
Art 5. <i>Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo</i>					
Pensions à 42 militaires décorés				9 241 57	
Secours sur le fonds de Waterloo à 155 militaires				15,010 24	22 251 61
	11	4,015			
TOTAL				fr	552,800
Le crédit demandé pour 1846 s'élevait à					560,000
Différence en moins au Budget de 1847				fr	7 200

a) Pensions civiles transférées du Budget de la Dette Publique en vertu de l'article 35 de la loi sur les pensions civiles

CHAPITRE VII, ARTICLE UNIQUE. — *Dépenses imprévues.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
Subsides aux réfugiés politiques	15,000 »	
Honoraires d'avocats et frais de procédures.	6,000 »	
Loyers et contributions des champs d'exercices.	4,500 »	
Dépenses diverses non prévues.	14,836 82	
TOTAL. fr.	40,336 82	
Le crédit demandé pour 1846 s'élève à.	40,147 »	
Différence en plus au Budget de 1847 fr.	189 82	

PIÈCES A L'APPUI

DU

BUDGET DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1847.



CAMPENENT.



92

RÉCAPITULATION

De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1847, et pour leur logement et nourriture en route.

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-major . . .	25	»	2,576	»	»	1,107 68	»	»	1,107 68
Infanterie. . . .	276	7,200	14,016	250,400	57,600	6,026 88	105,984 »	42,024 »	154,654 88
Cavalerie	96	1,254	4,928	59,488	9,872	2,119 04	18,164 48	7,505 28	27,588 80
Artillerie	20	544	992	11,008	2,752	426 56	5,065 68	2,056 48	7,526 72
Génie.	16	240	768	7,680	960	350 24	3,552 80	710 40	4,373 44
Totaux.	453	9,018	25,280	288,576	71,184	10,010 40	152,744 96	52,076 16	195,431 52
A déduire les sommes réduites sur les autres articles.									144,454 »
RESTE, dépense effective. fr.									50,977 52

INDICATION

Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.

INDICATION			DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.		
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.			
2	2	1	Solde de l'infanterie . .	288,000	60,480 »	»	»	»	60,480 »		
2	2	2	— de la cavalerie . .	49,560	»	10,565 60	»	»	10,565 60		
2	2	3	— de l'artillerie . . .	15,760	»	»	2,889 60	»	2,889 60		
2	2	4	— du génie	8,640	»	»	»	1,814 40	1,814 40		
2	3	1	Masse de pain.	559,760	46,080 »	7,897 60	2,201 60	1,382 40	57,561 60		
2	3	5	Casernem ^t des chevaux.	58,720	»	1,956 »	412 80	»	2,548 80		
2	3	6	— des hommes.	179,880	7,200 »	1,254 »	544 »	216 »	8,994 »		
Totaux. fr.					115,760	»	21,455 20	5,848	»	5,412 80	144,454 »

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 52 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES	CHEVAUX	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations	DE RATIONS par jour	TOTAL des RATIONS
Lieutenant-général	1	6	52	12	584
Général-majors	5	10	96	8	768
Colonels lieutenants-colonels et majors	5	6	96	5	288
Intendant militaire	1	2	52	5	96
Sous-intendant militaire	1	2	52	5	96
Aide-de-camp et officiers d'ordonnance	8	16	256	2	512
Médecins	principal	2	52	2	64
	de bataillon	2	64	2	128
	adjoints	2	64	1 ¹	96
Économiste d'hôpital	1	2	52	1 ¹	48
Commis aux écritures	2	2	64	1 ¹	96
TOTAL	25	44	800		2,576

MONTEMENT DE LA DÉPENSE

2 576 rations de vivres de campagne sans genre à 15 centimes

fr 1 107 68 c⁵

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 52 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	DE JOURNÉES DE MARCHÉ avec logement et nourriture.
Colonels	4	8	128	4	512	»
Lieutenants-colonels et majors	16	52	512	2	1,024	»
Capitaines adjudants-majors.	4	4	128	1 1/2	192	»
Lieutenants —	12	»	584	1 1/2	576	»
Officiers-payeurs	8	»	256	1 1/2	584	»
Porte-drapeaux	4	»	128	1 1/2	192	»
Médecins { de régiment	4	»	128	2	256	»
{ de bataillon	8	»	256	2	512	»
Capitaines	72	»	2,504	1 1/2	5,456	»
Lieutenants	72	»	2,504	1 1/2	5,456	»
Sous-lieutenants	72	»	2,504	1 1/2	5,456	»
TOTAUX.	276	44	8,852		14,016	
Adjudants sous-officiers	12	»	584	1	584	96
Tambours-majors	4	»	128	1	128	52
Armuriers	4	»	128	1	128	52
Caporaux-tambours	12	»	584	1	584	96
Musiciens	56	»	1,792	1	1,792	448
Caporaux-cornets	4	»	128	1	128	52
Sergents-majors	72	»	2,504	1	2,504	376
Sergents	288	»	9,216	1	9,216	2,504
— fourriers.	72	»	2,504	1	2,504	576
Caporaux	576	»	18,452	1	18,452	4,608
Tambours et cornets	144	»	4,608	1	4,608	1,152
Soldats	5,956	»	190,592	1	190,592	47,648
TOTAUX.	7,200	»	250,400		250,400	57,600

MONTANT DE LA DÉPENSE.

14,016 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes fr.	6,026 88
250,400 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	105,984 »
TOTAL.	112,010 88
57,600 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	42,624 »
TOTAL GÉNÉRAL fr.	154,634 88
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c ^s sur la solde sur 288,000 journées, soit 60,480 »	} 113,760
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain 288,000 — 46,080 »	
— II, — 5, — 6, 05 — — le casernement 144,000 — 7,200 »	
RESTE. fr.	40,874 88

CAVALERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 escadrons de cavalerie,
pendant 32 jours et 8 jours de marche

GRADES	TITRE III		NOMBRE				
	HOMMES	CHEVAUX	De journées dont nuit doit aux rations	De rations par jour	TOTAL des RATIONS	De journées avec logement et nourriture	De journées de chevaux de troupe en tout
Colonels	2	6	64	4	256		
Lieutenants colonels et majors	6	18	192	2	584		
Capitaines adjudants majors	2	4	64	1 1/2	96		
Lieutenants adjudants-majors	2	4	64	1 1/2	96		
Officiers-payeurs	2	2	64	1 1/2	96		
Porte étendards	2	4	64	1 1/2	96		
Médecins de régiment	2	2	64	2	128		
— de bataillon	2	2	64	2	128		
Vétérinaires	4	4	128	1 1/2	192		
Capitaines	24	48	768	1 1/2	1,152		
Lieutenants	24	48	768	1 1/2	1,152		
Sous lieutenants	24	48	768	1 1/2	1,152		
TOTAUX	96	190	5 072		4,928		
Adjudants sous-officiers	6	6	192	1	192	48	240
Pioupettes maréchaux des logis	2	2	64	1	64	16	80
— brigadiers	2	2	64	1	64	16	80
Maréchaux-des-logis chefs	12	12	384	1	384	96	480
Maréchaux-des-logis	72	72	2 504	1	2 504	576	2 880
— — fourriers	12	12	384	1	384	96	480
Brigadiers	144	144	4 608	1	4,608	1 152	760
Pioupettes	56	56	1 752	1	1 752	288	1 440
Maréchaux-furiers	24	24	768	1	768	192	
Cavaliers	924	924	29 568	1	29 568	7 592	56 960
TOTAUX	1 254	1 210	59 488		59 488	9 872	48 400

MONTANT DE LA DÉPENSE

4 928 rations d'officiers sans génie à 45 centimes	fr	2 219 04
59 488 — de sous-officiers et soldats à 46 —		18 164 48
TOTAL	fr	20 383 52
9 872 journées de marche avec logement et nourriture à 74 centimes		7 505 28
TOTAL GÉNÉRAL	fr	27 888 80
<i>Il y a déduction</i>		
Du chap II, sect 2 art 2 21 sur le solde	sur 49 560 journées soit	10 565 60
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain	49 560 —	7,897 60
— II — 3 — 5 04 — le casernement des chevaux	48 400 —	1,956 »
— II — 3, — 6 03 — — des hommes	24 680 —	1,231 »
	RESTE	fr 6 135 60

ARTILLERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'artillerie, pendant 52 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées dont ont droit aux rations	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture	De journées de CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major	1	2	52	2	64	»	»
Capitaines	6	12	192	1 1/2	288	»	»
Lieutenants	5	10	160	1 1/2	240	»	»
Sous-lieutenants	5	10	160	1 1/2	240	»	»
Médecin de bataillon	1	1	52	2	64	»	»
Vétérinaires.	2	2	64	1 1/2	96	»	»
TOTAUX.	20	37	640	992	»	»
Maréc.-des-logis chefs et adj ^{ts} de batterie.	4	4	128	1	128	52	160
Maréchaux-des-logis	24	24	768	1	768	192	960
— — fourriers	3	5	96	1	96	24	120
Brigadiers	20	12	640	1	640	160	480
— artificiers	8	4	256	1	256	64	160
Trompettes	7	7	224	1	224	56	280
Ouvriers	10	»	320	1	320	80	»
Maréchaux-ferrants	4	»	128	1	128	52	»
Canonniers et conducteurs	264	204	8448	1	8448	2112	8160
TOTAUX.	544	258	11008	11008	2752	10320

MONTANT DE LA DÉPENSE.

992 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes fr.	426 56
11.008 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	5,065 68
TOTAL.	5.490 24
2,752 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	2.056 48
TOTAL GÉNÉRAL.	7,526 72
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c ^s sur la solde sur 13,760 journées, soit 2,889 60	} 5,848 »
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain 13,760 — 2,201 60	
— II, — 5, — 5, 04 — pour le casernem. des chevaux. 10,520 — 412 80	
— II, — 5, — 6. 05 — — — des hommes. 6,880 — 344 »	
RESTE.	1,678 72

GÉNIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de quatre compagnies du régiment du génie, pendant 52 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture
Capitaines	8	»	256	1 1/2	584	»
Lieutenants	4	»	128	1 1/2	192	»
Sous-lieutenants	4	»	128	1 1/2	192	»
TOTAUX	16	»	512	. . .	768	»
Sergents-majors	4	»	128	1	128	16
Sergents	20	»	640	1	640	80
— fourriers	4	»	128	1	128	16
Caporaux	24	»	768	1	768	96
Tambours	8	»	256	1	256	52
Sapeurs-mineurs	180	»	5760	1	5760	720
TOTAUX	240	»	7680	. . .	7680	960

MONTANT DE LA DÉPENSE.

768 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes fr.	550 24
7,680 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	5,552 80
TOTAL	3,863 04
960 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	710 40
TOTAL GÉNÉRAL	4,573 44
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c ^t sur la solde sur 8,640 journées, soit 1,814 40	} 3,412 80
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain 8,640 — 1,582 40	
— II, — 5, — 6, 05 — le casernement 4,520 — 216 »	
RESTE	1,160 64

RÉCAPITULATION

*De la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp,
pendant 355 jours.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DÉPENSE		TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	
Infanterie	25	557	11,869	184,421	5,103 67	84,833 66	89,957 33
Artillerie	1	25	547 $\frac{1}{2}$	9,125	255 42	4,197 50	4,452 92
Génie	4	100	1,998	53,500	859 14	15,318 »	16,177 14
TOTAUX	28	662	14,414 $\frac{1}{2}$	226,846	6,198 25	104,549 16	110,547 59
Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'État, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 226,846 journées à 2 centimes.							4,556 92
RESTE. fr.							106,010 47
<i>Il y a encore à déduire :</i>							
Du Chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c ^s sur la solde de l'infanterie. . . sur 184,421 journées, soit 58,728 41							} 84,254 22
— II, — 2, — 5, 21 c ^s — d'artillerie. 9,125 — 1,916 25							
— II, — 2, — 4, 21 c ^s — du génie 53,500 — 6,995 »							
— II, — 5, — 1, 16 c ^s pour le pain. 226,846 — 56,295 56							
— II, — 5, — 5. 4 c ^s pour le casernem ^t des chevaux. 8,050 — 321 20							
RESTE, dépense effective. fr.							21,756 25

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 555 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT JUX RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Major	1	2	555	2	666
Lieutenant adjudant-major.	1	»	555	1 1/2	499 1/2
Médecin de bataillon	1	»	555	2	666
Officier-payeur	1	»	555	1 1/2	499 1/2
Capitaines.	6	»	1,998	1 1/2	2,997
Lieutenants	6	»	1,998	1 1/2	2,997
Sous-lieutenants	6	»	1,998	1 1/2	2,997
Lieutenant ou sous-lieutenant de la compagnie de discipline employé aux travaux du camp (pour l'année entière).	1	»	565	1 1/2	547
TOTAUX.	25	2	7,691		11,869
Adjudant sous-officier	1	»	555	1	555
Caporal-tambour	1	»	555	1	555
Sergents-majors	6	»	1,998	1	1,998
Sergents	24	»	7,992	1	7,992
— fourriers.	6	»	1,998	1	1,998
Caporaux	48	»	15,984	1	15,984
Tambours et cornets	12	»	5,996	1	5,996
Soldats.	264	»	87,912	1	87,912
Soldats de la compagnie de discipline employés aux travaux du camp (pour l'année entière).	175	»	65,875	1	65,875
TOTAUX.	557	»	184,421		184,421

MONTANT DE LA DÉPENSE.

11,869 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes	5,103 67
184,421 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	84,853 06
TOTAL.	89,957 55
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c ^s sur la solde. sur 184,421 journées, soit 38,728 41	} 68,255 77
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain 184,421 — 29,507 56	
RESTE. fr.	21,701 56

ARTILLERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un détachement du train d'artillerie, qui occupera le camp pendant l'année 1847.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				Observations
	Hommes.	Chevaux.	DE JOURNÉES dont droit aux rations.	De RATIONS par jour	TOTAL DES RATIONS	DE JOURNÉES de chevaux DE TROUPE.	
Lieutenant ou sous-lieutenant . . .	1	1	565	1 $\frac{1}{2}$	547 $\frac{1}{2}$	»	
Sous-officiers et soldats.	25	22	9,125	1	9,125	8,050	

MONTANT DE LA DÉPENSE.

547 $\frac{1}{2}$ rations d'officiers sans genièvre, à 45 centimes fr.	235 42
9,125 » — de sous-officiers et soldats, à 46 —	4,197 50
TOTAL	4,432 92
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c ^s sur la solde sur 9,125 journées, soit 1,916 25	} 5,097 45
— II, — 5, — 1, 16 - pour le pain 9,125 — 1,460 »	
— II, — 5, — 5, 04 - casernement des chevaux 8,050 — 521 20	
RESTE fr.	755 47

GÉNIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour une compagnie du régiment du génie, qui gardera le camp pendant 333 jours.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations.	De rations par JOUR.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	2	666	1 1/2	999
Lieutenant	1	333	1 1/2	499 1/2
Sous-lieutenant.	1	333	1 1/2	499 1/2
TOTAUX.	4	1,332	1,998
Sergent-major	1	333	1	333
Sergents.	5	1,665	1	1,665
— fourriers	1	333	1	333
Caporaux.	6	1,998	1	1,998
Tambours	2	666	1	666
Sapeurs-mineurs	85	28,505	1	28,505
TOTAUX.	100	33,500	33,500

MONTANT DE LA DÉPENSE.

1,998 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes	859 14
33,300 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	15,318 "
TOTAL. fr.	16,177 14
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c ^o sur la solde. sur 33,300 journées, soit 6,993 "	} 12,521 "
— II, — 3, — 1, 16 - pour le pain 33,300 — 5,328 "	
RESTE. fr.	3,856 14

DEVIS

De la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Officiers	152	192	5,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	"	"
Sous-officiers et soldats	2,550	450	49,550	1	49,550	25,500	15,950

MONTANT DE LA DÉPENSE.

=

4,788 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes. fr.	2,058 84
49,550 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	22,701 "
TOTAL. fr.	24,759 84
25,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	17,590 "
TOTAL GENERAL.	42,149 84
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art 5, 21 c ^s sur la solde sur 72,850 journées	15,298 50
— II, — 3, — 1, 16 - pour le pain 72,850 —	11,656 "
— II, — 5, — 5, 04 - — le casernement des chevaux 15,950 —	558 "
— II, — 3, — 6, 05 - — — des hommes. 56,425 —	1,821 25
RESTE. fr.	12,816 09

104

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1847.

	PAGES.
DISCOURS DU MINISTRE	iij
Projet de loi fixant le chiffre du Budget de la Guerre pour l'exercice 1847	1
Budget général des dépenses du Ministère de la Guerre.	5—4
<i>Développements du Budget de la Guerre pour 1847</i>	5
Observations générales	7—16

Tableaux des développements.

CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	18—19
CHAPITRE II. — SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major	ib.
— — 2 ^e — Solde et habillement des diverses armes	ib.
— — 3 ^e — Masse des corps, frais divers et indemnités. — Récapitulation du chapitre II.	20—21
CHAPITRE III. — École militaire.	ib.
CHAPITRE IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux	22—25
CHAPITRE V. — Matériel de l'artillerie et du génie.	ib.
CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.	ib.
CHAPITRE VII. — Dépenses imprévues	ib.
— <i>Récapitulation</i>	24—25

Pièces servant de développements.

CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	29
CHAPITRE II. — SECTION 1 ^{re} . — Art. 1 ^{er} . — État-major général	30
— — — 2. — État-major des provinces et des places	31
— — — 3. — Service de l'intendance et de l'administration militaire.	32
— — — 4. — Service de santé et administration des hôpitaux	33—34
— — — 5. — Frais de représentation.	35
— SECTION 2. — 1 ^{er} . — Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite	36
— — — Douze régiments d'infanterie de ligne	37
— — — Trois id. de chasseurs à pied	38
— — — Cadre de réserve.	39
— — — Compagnie sédentaire de sous-officiers	40
— — — Deux compagnies sédentaires	41
— — — Division de discipline	42
— — — Compagnie d'enfants de troupe	45
— — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie	44

		PAGES.
CHAPITRE II. — SECTION 2. — Art. 2.	Arme de la cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval	45
—	— Deux régiments de lanciers	46
—	— Deux id. de cuirassiers	47
—	— Régiment des guides	48
—	— Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie	49
—	— 5. — Arme de l'artillerie. — État-major	50
—	— 1 ^{er} régiment d'artillerie	51—52
—	— 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	53—54
—	— Escadron du train d'artillerie	55
—	— Compagnie de pontonniers	56
—	— Id. d'ouvriers d'artillerie	57
—	— Id. id. armuriers	58
—	— Id. sédentaire d'artificiers	59
—	— Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie.	60
—	— 4. — Arme du génie. — État-major	61
—	— Régiment du génie	62
—	— 5. — Corps de la gendarmerie.	63
—	SECTION 5. — 1 ^{er} . — Masse de pain	64
—	— 2. — Id. de fourrages	65
—	— 3. — Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	66
—	— 4. — Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie	67
—	— 5. — Masse de casernement des chevaux	68
—	— 6. — Id. — des hommes.	69
—	— 7. — Frais de route des officiers	70
—	— 8. — Transport généraux et autres	71
—	— 9. — Primes de rengagement	72
—	— 10. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde	73
—	— 11. — Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture	74
—	— 12. — Remonte.	75
—	— 13. — Frais de bureau et d'administration des corps	76
CHAPITRE III. — École militaire		77—78
CHAPITRE IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux.		79
CHAPITRE V. — Art. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie.		80—85
— — 2. — Id. du génie.		86—87
CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.		88—89
CHAPITRE VII. — Dépenses imprévues		90
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Guerre pour 1846. — Campement</i>		91
Récapitulation de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1847, etc.		95
Indication des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 5, par suite du campement des troupes		ib.
<i>État-major général. — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 52 jours.</i>		94
<i>Infanterie. — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		95
<i>Cavalerie. — Devis de la dépense résultant du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		96
<i>Artillerie. — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		97
<i>Génie. — Devis de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du génie, pendant 52 jours et 8 jours de marche.</i>		98
Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 553 jours		99
<i>Infanterie. — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 553 jours</i>		100
<i>Artillerie. — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un détachement du train d'artillerie qui occupera le camp pendant l'année 1847.</i>		101
<i>Génie. — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour une compagnie du régiment du génie qui gardera le camp pendant 553 jours</i>		102
Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 8 jours de marche		105